

École Normale de Musique de Paris Alfred **Cortot**

ORGANISATION DES ETUDES

2026 – 2027

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'année scolaire débutera le lundi 28 septembre 2026 et se terminera le samedi 26 juin 2027.

Edition du 19 mai 2026

TABLE DES MATIERES

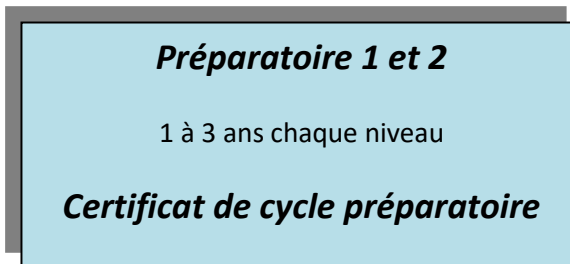
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS.....	4
Cycles d'étude.....	6
1 ^{er} Cycle Supérieur – Instruments et chant	6
2 ^{ème} Cycle Supérieur – Instruments et chant.....	9
3 ^{ème} Cycle Supérieur	15
unités d'enseignement	20
U.E. Discipline principale	20
Pianistes accompagnateurs	21
Unités d'enseignement complémentaires	36
U.E. Formation musicale.....	36
U.E. Recherche et Théorie	38
U.E. Pratique artistique collective	39
U.E. Culture musicale.....	43
U.E. Lecture de répertoire	45
Disciplines et ateliers hors cursus.....	49
Contrôles et évaluations.....	51
Les examens	51
Organisation et modalités des examens d'orientation et de passage	51
Organisation et déroulement des examens de fin de cycle (hors Artist Diploma).....	52
Contrôle continu et examens : déroulement et conditions de participation	53
Les relevés de notes, les certificats et les diplômes	56
Annexe : tableaux récapitulatifs des crédits obtenus par U.E.....	57
Equivalences d'études et raccourcissement de cursus	77
Admission et inscription	78
Conditions d'admission	78
Formalités d'inscription.....	78
Bourses d'étude.....	80
Formation professionnelle continue	81
Prise en charge	81
Conditions d'accès.....	81

Évaluations	81
Taux d'obtention 2025-2026	81
Généralités.....	82
Congés scolaires	82
Situation d'handicap – PMR	82
Règlement intérieur	82
Règlement administratif et obligations des étudiants	83
Sécurité.....	84
Les concerts de midi et demi	85

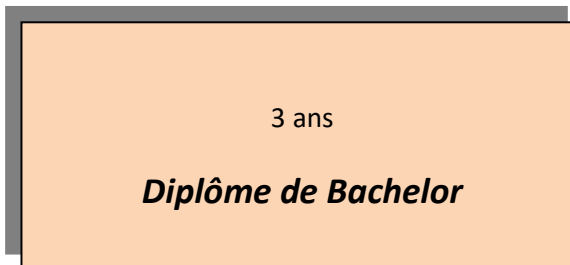
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

CURSUS INSTRUMENTAL

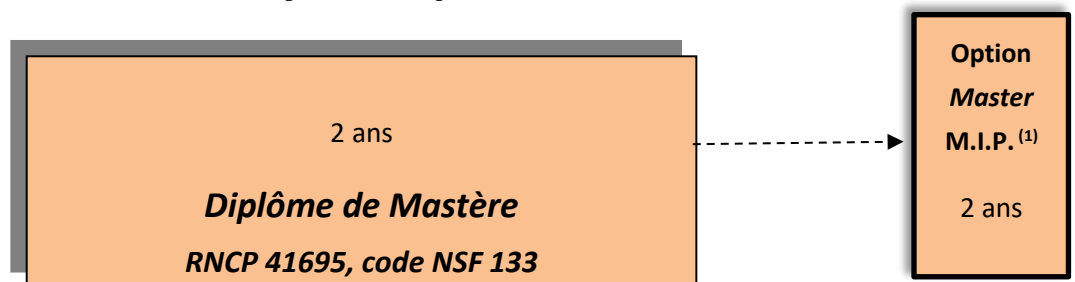
Cycle préparatoire



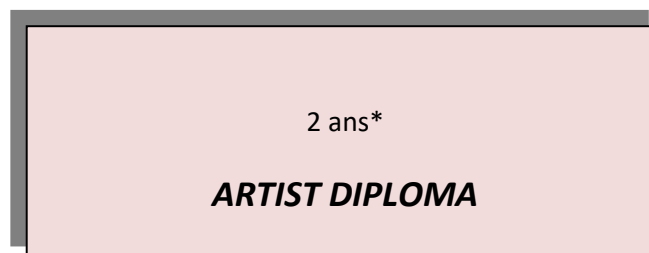
1^{er} Cycle Supérieur



2^{ème} Cycle Supérieur



3^{ème} Cycle Supérieur



(1) En partenariat avec l'université Paris-Saclay UVSQ.

* A titre exceptionnel, les étudiants ayant obtenu les félicitations du jury au Diplôme de 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP peuvent être dispensés de 1^{ère} année

Cycle préparatoire

Préparatoire 1 et 2

1 à 3 ans chaque niveau

Certificat de cycle préparatoire

1^{er} Cycle Supérieur

3 ans

Diplôme de Bachelor

2^{ème} Cycle Supérieur

2 ans

Diplôme de Mastère

RNCP 41695, code NSF 133

3^{ème} Cycle Supérieur

2 ans*

ARTIST DIPLOMA

CLASSE DE PERFECTIONNEMENT

* A titre exceptionnel, les étudiants ayant obtenu les félicitations du jury au Diplôme de 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP peuvent être dispensés de 1^{ère} année.

Le Master M.I.P. n'est pas ouvert au cursus de chant.

CYCLES D'ETUDE

1^{er} Cycle Supérieur – Instruments et chant

BACHELOR D'INTERPRETATION MUSICALE – UNDERGRADUATE DIPLOMA

Ce cursus de trois ans est destiné aux étudiants instrumentistes (à l'exception de l'orgue) et aux chanteurs

Conditions d'admission

Accès direct (sans audition d'entrée)

Les titulaires du certificat de Cycle Préparatoire délivré par l'École Normale de Musique de Paris sont admis directement.

Admission sur dossier

Les candidats externes doivent être titulaires de l'un des diplômes ou qualifications suivants :

- Diplôme de fin de cycle spécialisé de conservatoire (D.E.M.)
- Inscription en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)
- Inscription en 1er cycle supérieur (Bachelor ou équivalent) dans un établissement d'enseignement musical français ou étranger, dans la discipline concernée
- Diplôme équivalent

Composition du dossier de candidature

- Curriculum vitae
- Copies des diplômes obtenus
- Lettre de motivation en français ou en anglais
- Enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres de styles et d'époques différents (sans montage ni effet, mains et visage visibles)
- Certificat de langue française niveau A2 du CECRL (à fournir au plus tard à la fin de la première année d'études)

Calendrier de candidature 2026-2027

Deux sessions de dépôt de dossier :

- Session 1 : du 15 février au 24 mai 2026
- Session 2 : du 1er juin au 20 juillet 2026

Procédure de sélection

Après examen du dossier, le candidat peut être invité à :

- Soumettre un enregistrement vidéo d'un morceau imposé choisi dans une liste transmise (délai de réalisation : 2 à 3 semaines)
- Passer une audition en présentiel ou en ligne
- Participer à un entretien complémentaire

Les résultats sont communiqués par courriel.

Inscription et rentrée

En cas d'admission, l'inscription doit être finalisée rapidement auprès du secrétariat. Un entretien de rentrée sur rendez-vous permettra de recevoir le programme pédagogique complet. Une réévaluation du niveau pourra être effectuée par les professeurs en début d'année scolaire.

Tableau de progression dans le cycle pour la discipline principale

1 ^{ère} année	Examen de contrôle	Pour passage en 2 ^{ème} année
2 ^{ème} année	Examen d'orientation	- pour passage en 3 ^{ème} année (ou pour passage anticipé d'examen de fin de 1 ^{er} cycle supérieur, à titre exceptionnel)
3 ^{ème} année	Examen de fin de 1 ^{er} cycle supérieur	Pour validation du diplôme de Bachelor

Contenu du cursus :

CLASSES D'INSTRUMENTS 1^{ER} CYCLE SUPERIEUR - BACHELOR

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions pour l'obtention du diplôme
Instrument (piano, cordes, vents, harpe)	Contrôle continu et examen	<i>2 à 4 ans</i>
Solfège	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire jusqu'au Certificat de 3^{ème} année</i>
Déchiffrage	Contrôle continu	<i>Obligatoire chaque année à partir de 1C2</i>
Musique de chambre (tous instruments)	Contrôle continu et examen	<i>A partir de 1C2 jusqu'à validation du certificat de 1^{er} cycle</i>
Orchestre (Cordes et vents)	Contrôle continu	<i>Obligatoire, sur sélection</i>
Histoire de la musique (1^{ère} et 2^{ème} période)	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire, 2 périodes à valider</i>
Analyse harmonique	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire jusqu'à validation</i>
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers	Contrôle continu	<i>Optionnels</i>

CLASSES DE CHANT 1^{ER} CYCLE SUPERIEUR - BACHELOR

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions pour l'obtention du diplôme
Chant	Contrôle continu et examen	<i>2 à 4 ans</i>
Solfège	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire jusqu'au Certificat de 2^{ème} année</i>
Diction française	Contrôle continu	<i>Obligatoire 1 an</i>
Diction italienne	Contrôle continu	<i>Obligatoire 1 an</i>
Théâtre	Contrôle continu	<i>Obligatoire 2 ans</i>
Histoire de la musique (1^{ère} et 2^{ème} période)	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire, 2 périodes à valider</i>
Analyse harmonique	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire à partir de 1C2 jusqu'à validation</i>
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ensembles vocaux	Contrôle continu	<i>Optionnel à partir de 1C3</i>
Atelier : déclamation et structure poétique	Contrôle continu	<i>Optionnel</i>

EXAMENS ET CONTRÔLES

Programme annuel

Le programme annuel des examens d'instruments et de chant est accessible au bureau des études. Il comprend des œuvres imposées et des œuvres à choisir parmi divers styles et époques.

Types d'évaluations

Quatre types d'examens ou de contrôles sont organisés :

1. **Le contrôle continu**
2. **Les examens de validation des disciplines complémentaires**
3. **L'examen d'orientation d'instrument ou de chant**
4. **L'examen du diplôme d'instrument ou de chant**

Obtention du diplôme

Le diplôme est obtenu par la validation de la discipline principale et de toutes les disciplines complémentaires obligatoires.

2^{ème} Cycle Supérieur – Instruments et chant

MASTERE D'INTERPRETATION MUSICALE – GRADUATE DIPLOMA*

Ce cursus de deux ans est destiné aux étudiants instrumentistes et aux chanteurs.

Conditions d'admission

Accès direct (sans audition d'entrée)

Les titulaires du diplôme de Bachelor de l'École Normale de Musique de Paris sont admis directement.

Admission sur dossier

Les candidats externes doivent être titulaires de l'un des diplômes ou qualifications suivants :

- Diplôme de 1er cycle supérieur (Licence, Bachelor ou équivalent)
- Inscription en 2ème cycle supérieur (Master ou équivalent) dans un établissement d'enseignement musical français ou étranger, dans la discipline concernée
- Diplôme équivalent

Composition du dossier de candidature

- Curriculum vitae
- Copies des diplômes obtenus
- Lettre de motivation en français ou en anglais
- Enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres de styles et d'époques différents (sans montage ni effet, mains et visage visibles)
- Certificat de langue française niveau A2 du CECRL (à fournir au plus tard à la fin de la première année d'études)

Calendrier de candidature 2026-2027

Deux sessions de dépôt de dossier :

- Session 1 : du 15 février au 24 mai 2026
- Session 2 : du 1er juin au 20 juillet 2026

Procédure de sélection

Après examen du dossier, le candidat peut être invité à :

- Soumettre un enregistrement vidéo d'un morceau imposé choisi dans une liste transmise (délai de réalisation : 2 à 3 semaines)
- Passer une audition en présentiel ou en ligne
- Participer à un entretien complémentaire

Les résultats sont communiqués par courriel.

Inscription et rentrée

En cas d'admission, l'inscription doit être finalisée rapidement auprès du secrétariat. Un entretien de rentrée sur rendez-vous permettra de recevoir le programme pédagogique complet. Une réévaluation du niveau pourra être effectuée par les professeurs en début d'année scolaire.

Tableau de progression dans le cycle pour la discipline principale

1 ^{ère} année	Examen d'orientation	- pour passage en 2 ^{ème} année (ou pour passage anticipé d'examen de fin de 2 ^{ème} cycle supérieur, à titre exceptionnel)
2 ^{ème} année	Examen de fin de 1 ^{er} cycle supérieur	Pour validation du diplôme de Mastère

***Le diplôme de 2^{ème} cycle supérieur – Mastère est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7 « musicien professionnel – concertiste », sous le code RNCP 41695, code NSF 133.**

Contenu du cursus :

CLASSE D'INSTRUMENTS 2^{ÈME} CYCLE SUPERIEUR - MASTERE

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions pour l'obtention du diplôme
Instrument (piano, cordes, vents, harpe)	Contrôle continu et examen	<i>1 à 3 ans</i>
Déchiffrage	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire chaque année, dispense si mention Très Bien à l'examen de 2C1</i>
Musique de chambre (tous instruments)	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire jusqu'à validation du certificat de 2^{ème} cycle</i>
Orchestre (cordes et vents)	Contrôle continu	<i>Obligatoire, sur sélection</i>
Histoire de la musique (1^{ère} et 2^{ème} période) ou Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire 1 an</i>
Analyse formes et styles 1	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire</i>
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	<i>Obligatoire en 2C1</i>
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Solfège	Contrôle continu et examen	<i>Obligatoire si le niveau est jugé insuffisant. L'évaluation est réalisée en classe de déchiffrage</i>
Atelier : Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	<i>Pour tous</i>
Atelier : harmonisation au piano	Contrôle continu	<i>Pour les pianistes. Auditeurs acceptés</i>
Atelier : accompagnement	Contrôle continu	<i>Pour les pianistes</i>

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Chant	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Déchiffrage	Contrôle continu et examen	Obligatoire chaque année, dispense si mention Très Bien à l'examen de 2C1
Théâtre	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Ensemble vocaux	Contrôle continu	Obligatoire 1 an
Histoire de la musique (1 ^{ère} et 2 ^{ème} période) ou Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu et examen	Obligatoire 1 an
Analyse harmonique	Contrôle continu et examen	Obligatoire jusqu'à validation
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 2C1
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Solfège	Contrôle continu et examen	Obligatoire si le niveau est jugé insuffisant. L'évaluation est réalisée en classe de déchiffrage
Diction	Contrôle continu	Pour tous
Troupe lyrique	Contrôle continu et représentations	Engagement sur 2 ans obligatoire, représentation publique en fin de 2 ^{ème} année
Atelier : Déclamation et structure poétique	Contrôle continu	Accessible aux chanteurs et aux pianistes. Auditeurs acceptés
Atelier : Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Pour tous
Atelier : Comédie musicale	Contrôle continu	Auditeurs acceptés

EXAMENS ET CONTRÔLES

Programme annuel

Le programme annuel des examens d'instruments et de chant est accessible au bureau des études. Il comprend des œuvres imposées et des œuvres à choisir parmi divers styles et époques.

Types d'évaluations

Quatre types d'examens ou de contrôles sont organisés :

1. Le contrôle continu
2. Les examens de validation des disciplines complémentaires
3. L'examen d'orientation d'instrument ou de chant
4. L'examen du diplôme d'instrument ou de chant

Obtention du diplôme

Le diplôme est obtenu par la validation de la discipline principale et de toutes les disciplines complémentaires obligatoires.

MASTER UNIVERSITAIRE, PARCOURS MUSIQUE-INTERPRETATION-PATRIMOINE

Instruments uniquement (sauf orgue)

Présentation

Ce master de l'UVSQ, accrédité par l'Université Paris-Saclay, forme des musiciens interprètes (instrumentistes et chanteurs lyriques) à devenir des professionnels accomplis. Il leur apporte l'ensemble des compétences nécessaires au développement de leur projet artistique : gestion, administration, pilotage de projets, etc.

Le parcours Musique, Interprétation et Patrimoine (MIP) est unique en France par l'alliance qu'il constitue entre formation universitaire et formation musicale de haut niveau. Il est préparé conjointement avec l'École Normale de Musique de Paris / Alfred Cortot. Le seul parcours comparable est celui proposé par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) en partenariat avec la Sorbonne.

Descriptif complet

Consultez le site de l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/musicologie/m1-musique-interpretation-patrimoine>

Conditions d'admission

Ce master s'adresse aux musiciens-interprètes désireux de poursuivre des études universitaires combinées à une formation musicale pratique de haut niveau.

Prérequis

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'une Licence ou d'un diplôme universitaire étranger équivalent (Bachelor)
 - Pour les nouveaux étudiants : être accepté à l'ENMP au minimum en 2ème cycle supérieur
- OU
- Pour les étudiants de l'ENMP : être titulaire au minimum d'un diplôme de 1er cycle supérieur (Bachelor) obtenu depuis moins de 2 ans
 - Pour les candidats étrangers : justifier d'une maîtrise de la langue française orale et écrite (niveau B2 du CECRL minimum)

Procédure de candidature

L'admission se fait sur dossier et audition.

Les dates des sessions de candidature sont disponibles sur le site de l'université : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/master/musicologie/m1-musique-interpretation-patrimoine>

Procédure de sélection

Après acceptation du dossier par l'université (voir conditions sur le site de l'UVSQ), le candidat est convoqué pour une audition et un entretien dans le mois qui suit. Le résultat est communiqué à l'issue de l'entretien et confirmé par courriel.

Contenu du cursus :

Les enseignements musicaux ont lieu dans les locaux de l'ENMP, et les enseignements académiques ont lieu sur le campus de Paris-Saclay (UVSQ).

SEMESTRES 1 ET 2

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits ECTS
UE1 - Compétences fondamentales S1		20
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 1	3
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Direction d'ensemble (ENMP)	Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	3
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Projet artistique personnel (Saclay-ENMP)		3
UE2 - Compétences transversales S1		6
Histoire des politiques culturelles (Saclay)		3
Organologie (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S1		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE2 - Compétences fondamentales S2		19
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Projet artistique personnel (SACLAY-ENMP)		3
Direction d'ensemble (ENMP)	Initiation à la direction d'ensembles	3
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
UE2 - Compétences transversales S2		9
Stage		6
Droit des professions artistiques (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S2		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

SEMESTRES 3 ET 4

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits ECTS
UE1 - Compétences disciplinaires S3		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		8
Production du spectacle vivant (Saclay)		8
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
UE2 - Compétences linguistiques S3		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE1 - Compétences disciplinaires S4		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		16
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
UE2 - Compétences linguistiques S4		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

EXAMENS ET CONTRÔLES

Modalités d'évaluation

Les étudiants sont évalués par semestre, selon les modalités propres à chaque discipline (contrôle continu et/ou examen).

Double diplôme

Les étudiants suivent un double cursus et peuvent obtenir deux diplômes :

1. **Le Master « Musique, Interprétation, Patrimoine »**
2. **Le Mastère d'Interprétation Musicale de l'ENMP**

3^{ème} Cycle Supérieur

ARTIST DIPLOMA

Instrument, chant, musique de chambre (groupes constitués)

Ce cursus de deux ans représente le plus haut niveau de formation proposé par l'École Normale de Musique de Paris.

Conditions d'admission

Accès direct (sans audition d'entrée)

Les titulaires du Mastère de l'École Normale de Musique de Paris avec la mention « Très Bien » sont admis directement.

Cas particuliers pour les diplômés du Mastère ENMP

- **Mention « Bien »** : l'accès à l'Artist Diploma peut être refusé. Le candidat sera alors orienté vers un programme de perfectionnement d'un an. À l'issue de ce programme, l'intégration à l'Artist Diploma nécessitera de réussir l'audition du concours d'entrée réservée aux candidats externes.
- **Mention « Très Bien avec félicitations du jury »** : dispense possible de la première année de préparation, sous réserve de l'accord du professeur et du directeur des études. Cette dispense doit être validée avant les vacances de Noël.

Dans tous les cas, l'inscription est soumise à l'approbation de la direction des études.

Admission sur concours (candidats externes)

Les candidats doivent justifier de l'un des éléments suivants :

- Diplôme de 2^{ème} cycle supérieur (Master ou équivalent) dans la discipline concernée, délivré par un établissement musical français ou étranger
- Carrière reconnue (Valorisation des Acquis de l'Expérience, carrière exceptionnelle, lauréats de concours internationaux)

Composition du dossier de candidature

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme de fin de 2^{ème} cycle supérieur ou documents justifiant une V.A.E.
- Enregistrement vidéo de 3 œuvres d'époques et de styles différents
- Certificat de langue française niveau A2 du CECRL (à fournir au plus tard à la fin de la première année d'études)

Calendrier de candidature 2026-2027

Deux sessions de dépôt de dossier :

- Session 1 : du 15 février au 24 mai 2026
- Session 2 : du 1^{er} juin au 20 juillet 2026

Audition de sélection

Les candidats retenus seront convoqués à l'audition de sélection organisée en septembre-octobre (plusieurs sessions possibles, sur rendez-vous).

Modalités de l'audition

- Programme libre
- Durée : 20 à 30 minutes
- Nombre de tentatives maximum : 2

Tableau de progression dans le cycle

1 ^{ère} année	Examen de contrôle	- pour passage en 2 ^{ème} année et accompagnement des programmes
2 ^{ème} année	Examen de fin de 3 ^{ème} cycle supérieur	Pour validation de l'Artist Diploma

Contenu du cursus :

3^{ème} Cycle Supérieur

CLASSES D'INSTRUMENTS – ARTIST DIPLOMA

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Instrument (piano, cordes, vents, etc.)	Contrôle continu et examen en 1 ^{ère} année Examen en 2 ^{ème} année	2 ans
Chaire numérique : socle commun	Contrôle continu	1 séance obligatoire
Disciplines complémentaires	Modes d'évaluation	Conditions
Option vents : Atelier flûte piccolo Atelier clarinette basse Atelier clarinette piccolo	Contrôle continu	1 atelier obligatoire par an, au choix
Option cordes : Répertoire d'orchestre Musique de chambre Orchestre Improvisation	Contrôle continu	1 atelier obligatoire par an, au choix
Option piano : Accompagnement au piano Harmonie au piano Improvisation Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	1 atelier obligatoire par an, au choix

CLASSES DE CHANT – ARTIST DIPLOMA

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Chant	Contrôle continu et examen en 1 ^{ère} année Examen en 2 ^{ème} année	2 ans
Chaire numérique : socle commun	Contrôle continu	1 séance obligatoire
Disciplines complémentaires	Modes d'évaluation	Conditions
Diction française	Contrôle continu et examen	Obligatoire 1 an
Diction italienne	Contrôle continu	Optionnel
Diction allemande	Contrôle continu	Optionnel
Coaching théâtral personnalisé	Contrôle continu	Obligatoire en 2 ^{ème} année
Etude de rôles	Contrôle continu	Sur sélection, places limitées
Atelier de chant baroque	Contrôle continu	Sur sélection, places limitées
Atelier comédie musicale	Contrôle continu	Sur sélection, places limitées
Troupe lyrique	Contrôle continu et représentation publique	Sur sélection. <i>Engagement sur 2 ans obligatoire, représentation publique en fin de 2^{ème} année</i>

EXAMENS ET CONTRÔLES

Examen de passage (1^{ère} année)

L'examen de passage de fin de 1^{ère} année pour l'Artist Diploma comprend :

1. **Présentation écrite et orale** : rédaction d'un court texte de présentation du programme envisagé pour le récital de 2^{ème} année, à présenter au jury le jour de l'épreuve
2. **Interprétation** : exécution d'un extrait de ce programme d'une durée d'environ 20 minutes (le candidat choisit librement les extraits parmi les œuvres du projet)
3. **Entretien** : échange avec le jury destiné à accompagner la réflexion du candidat sur son programme

N.B. : Les étudiants peuvent encore modifier leur programme jusqu'à la date limite de remise en février de l'année suivante.

Épreuve finale (2^{ème} année)

L'épreuve de 2^{ème} année pour l'Artist Diploma consiste en un récital de 45 minutes (sur scène, incluant entrée, sortie de scène et pauses).

Le programme, préparé sur les 2 années, est libre. Il est établi par l'étudiant sous la responsabilité du professeur et doit avoir reçu l'agrément de la direction à l'issue du contrôle de 1^{ère} année. Ce programme est destiné à mettre en valeur les qualités artistiques et la personnalité du candidat.

PERFECTIONNEMENT

Instruments - chant

Présentation

La classe de Perfectionnement (3ème cycle supérieur) offre un programme flexible, renouvelable d'année en année, avec ou sans interruption, sans limitation de durée.

Conditions d'admission

Accès direct

- Étudiants ayant terminé le 2ème cycle supérieur de l'ENMP
- Titulaires de l'Artist Diploma de l'ENMP

Admission sur audition

Les nouveaux étudiants doivent passer une audition d'entrée et présenter leur curriculum vitae.

Validation et certification

Chaque année scolaire conduit à l'attribution d'un Certificat de Perfectionnement, délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestées par le contrôle continu du professeur.

Spécialisations possibles

La classe de Perfectionnement peut faire l'objet d'une spécialisation dans un domaine précis (exemples : musique vocale espagnole, Bel Canto, musique française, musique contemporaine, musique ancienne, etc.). Le certificat obtenu portera alors la mention de la spécialité ainsi que le nom du professeur référent.

Modalités de suivi et de renouvellement

- Le travail de l'étudiant peut être contrôlé à tout moment de l'année scolaire par la direction. L'étudiant ne peut se soustraire à ces auditions de contrôle.
- Le renouvellement de l'inscription est soumis à l'accord de la direction et ne peut être accepté que si le travail et l'assiduité de l'étudiant ont permis de recevoir l'agrément du professeur, eu égard aux exigences de ce niveau. Une audition d'environ 30 minutes peut être exigée par la direction.

Lien avec l'Artist Diploma

La classe de Perfectionnement ne donne pas accès à l'inscription en préparation à l'Artist Diploma, mais peut permettre de se préparer au concours d'entrée.

Cas particulier

Après avoir passé les épreuves finales de l'Artist Diploma au mois de mai, les étudiants peuvent prolonger leurs cours jusqu'à fin juin en s'inscrivant en classe de Perfectionnement pour les semaines restantes. Dans ce cas, aucun Certificat de Perfectionnement ne sera délivré à l'issue de ce prolongement de cursus.

Contenu du cursus

Les étudiants en Perfectionnement ont accès aux mêmes disciplines que celles proposées en Artist Diploma, dans la limite des places disponibles.

UNITES D'ENSEIGNEMENT

U.E. Discipline principale

INSTRUMENTS ET CHANT

Présentation

Les cursus correspondant aux disciplines instrumentales et vocales sont décrits précédemment. Pour toutes les classes instrumentales et de chant, un certain nombre de disciplines (principale et complémentaires) doivent être validées pour obtenir les diplômes de l'école.

Importance de la discipline principale

La discipline principale (instrument, chant, musique de chambre, composition, etc.) est prédominante et ne peut faire l'objet d'aucun rattrapage en cas d'échec. Cette discipline fait systématiquement l'objet d'une évaluation par examen en fin de cycle, complétée par le contrôle continu annuel.

Durée des cours d'instrument

- **1er cycle supérieur** : 45 min en cours individuel dans un temps de présence de 2 heures minimum en classe
- **2ème cycle supérieur** : 1 heure en cours individuel dans un temps de présence de 2 heures minimum en classe
- **3ème cycle supérieur** : 1 heure en cours individuel hebdomadaire (24h annuelles en Artist Diploma 2ème année)

Durée des cours de chant

- **1er cycle supérieur** : 45 min en cours individuel dans un temps de présence de 2 heures minimum en classe
- **2ème cycle supérieur** : 45 min en cours individuel dans un temps de présence de 2 heures minimum en classe
- **3ème cycle supérieur** : 45 min en cours individuel dans un temps de présence de 2 heures minimum en classe (24h annuelles en Artist Diploma 2ème année)

Pianistes accompagnateurs

Des pianistes accompagnateurs sont associés aux classes de cordes et de vents, ainsi qu'aux classes de chant, selon les conditions suivantes :

ACCOMPAGNEMENT DES CLASSES INSTRUMENTALES 2025-2026 (janvier – juillet)

Ces temps de travail avec accompagnateur n'incluent pas les concerts de midi et demi ni les concerts hors les murs, uniquement les cours et les auditions de classe.

1. Pour les 1er et 2ème cycles et pour la 1ère année de 3ème cycle :

- Temps de répétition avec l'accompagnateur : 7 heures par étudiant, dans le cadre de la classe
- Ce temps est à répartir jusqu'aux examens, en bonne entente entre le professeur et l'accompagnateur, et peut inclure des auditions de classe
- Temps d'examen par élève : forfait de 30 minutes

2. Pour les classes Préparatoire et les classes d'enfants :

- 3 heures avec accompagnement par année (à partir de janvier) et par élève

3. Pour la classe de Perfectionnement et l'Artist Diploma 1ère année :

- 7 heures avec accompagnement par année et par étudiant

4. Pour le Concours final de l'Artist Diploma (concours en mai) :

- 7 heures de répétitions + forfait de 1 heure pour le concours
-

ACCOMPAGNEMENT DES CLASSES DE CHANT 2025-2026 (octobre – juillet)

Ces temps de travail avec accompagnateur n'incluent pas les concerts de midi et demi ni les concerts hors les murs, uniquement les cours et les auditions de classe.

1. Pour les classes préparatoires, 1er et 2ème cycles et pour le Perfectionnement et l'Artist Diploma 1ère année :

- Accompagnement hebdomadaire des cours de chant (32 cours de 45 minutes en individuel)

2. Pour le Concours final de l'Artist Diploma (concours en mai) :

- Accompagnement hebdomadaire des cours de chant (24 heures annuelles) + forfait de 1 heure pour le concours

COMPOSITION

La classe de composition comprend trois niveaux :

- 1er cycle supérieur (Bachelor)
- 2ème cycle supérieur (Mastère)
- Classe de Perfectionnement

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Plusieurs exemples de compositions écrites

Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

2 heures par groupe de 4 étudiants

Contenu du cursus :

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – BACHELOR DE COMPOSITION

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Composition	Contrôle continu et examen	2 à 4 ans
Solfège	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire 1 an
Informatique musicale	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Atelier d'orchestration	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Analyse harmonique / Analyse formes et styles 1	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Travaux avec les ensembles partenaires	Contrôle continu	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Histoire de la musique 1 & 2	Contrôle continu et examen	Auditeurs acceptés
Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu	Accessible si validation d'histoire 1 & 2 ou équivalent
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les ateliers

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – MASTERE DE COMPOSITION

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Composition	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Histoire et analyse de la musique contemporaine	Contrôle continu et examen	Obligatoire chaque année
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire 1 an
Informatique musicale	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Atelier d'orchestration	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Travaux avec les ensembles partenaires	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Analyse formes et styles 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 1 ^{ère} année
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Histoire de la musique 1 & 2	Contrôle continu et examen	Auditeurs acceptés
Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu	Accessible si validation d'histoire 1 & 2 ou équivalent
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les ateliers

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestées par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de Perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

N.B. : Hormis les ateliers organisés en collaboration avec des ensembles professionnels constitués, les étudiants doivent rechercher eux-mêmes leurs interprètes, démarche essentielle dans le parcours d'un compositeur pour la promotion de son œuvre.

COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

La classe de composition de musique de film comprend trois niveaux :

- 1er cycle supérieur (Bachelor)
- 2ème cycle supérieur (Mastère)
- Classe de Perfectionnement

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Plusieurs exemples de compositions écrites et exemples de montages vidéo musicaux

Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

2 heures par groupe de 4 étudiants

Contenu du cursus :

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – BACHELOR DE COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Composition de musique de film	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Solfège	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire
Histoire de la musique 1 et 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Analyse harmonique	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Atelier M.A.O.	Contrôle continu	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les ateliers

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – MASTERE DE COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Composition de musique de film	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Histoire et analyse de la musique contemporaine	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire
Histoire de la musique spécialisée (sous conditions)	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Analyse formes et styles 1 et 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Atelier d'orchestration	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 1 ^{ère} année
Atelier M.A.O.	Contrôle continu	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les ateliers

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestées par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de Perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO (CURSUS)

La classe d'accompagnement au piano comprend trois niveaux :

- 1er cycle supérieur (Bachelor)
- 2ème cycle supérieur (Mastère)
- Classe de Perfectionnement

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, incluant un prélude et fugue de Bach

Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

30 minutes en cours individuel dans le cadre d'un cours de 2 heures

Contenu du cursus :

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – BACHELOR D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Accompagnement	Contrôle continu et examen	2 à 4 ans
Solfège	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Déchiffrage	Contrôle continu	Obligatoire
Histoire de la musique 1 et 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Analyse harmonique / Analyse formes et styles 1	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Diction française/italienne/allemande	Contrôle continu	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – MASTERE D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Accompagnement	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Atelier d'accompagnement	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire chaque année
Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu	Obligatoire
Analyse formes et styles 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire chaque année
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 1 ^{ère} année
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Harmonie au piano	Contrôle continu	Auditeurs acceptés
Déclamation et structure poétique	Contrôle continu	Auditeurs acceptés

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3ème Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2ème cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

DIRECTION DE CHANT (CURSUS)

La classe de direction de chant comprend trois niveaux :

- 1er cycle supérieur (Bachelor)
- 2ème cycle supérieur (Mastère)
- Classe de Perfectionnement

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, incluant un prélude et fugue de Bach et un extrait d'opéra (ouverture, prélude, intermède) arrangé pour piano

Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

1 heure hebdomadaire

Contenu du cursus :

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – BACHELOR DE DIRECTION DE CHANT

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Direction de chant	Contrôle continu et examen	2 à 4 ans
Solfège	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Déchiffrage	Contrôle continu	Obligatoire
Analyse harmonique/ analyse formes et styles 1	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Histoire de la musique 1 et 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Diction française / italienne / allemande	Contrôle continu	Obligatoire
Déclamation et structure poétique	Contrôle continu	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – MASTERE DE DIRECTION DE CHANT

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Direction de chant	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Analyse formes et styles 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire
Diction française / italienne / allemande	Contrôle continu	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Harmonie au piano	Contrôle continu	Auditeurs acceptés
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3^{ème} Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2^{ème} cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

ORGUE

Présentation

La classe d'orgue est constituée :

- 2ème cycle supérieur (Mastère)
- Classe de Perfectionnement

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres d'époques et de styles différents

Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

45 minutes hebdomadaires

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Orgue	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Déchiffrage	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Histoire de la musique spécialisée	Contrôle continu	Obligatoire
Analyse formes et styles 1 et 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Harmonie au piano	Contrôle continu	Auditeurs acceptés

ARTIST DIPLOMA

L'Artist Diploma d'orgue est accessible aux étudiants titulaires du Mastère d'orgue aux mêmes conditions que les autres instruments (voir Artist Diploma).

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3ème Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2ème cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

DIRECTION D'ORCHESTRE/CHOEUR

La classe de direction d'orchestre/chœur est constituée :

- **2ème cycle supérieur (Mastère)**
- **Classe de Perfectionnement**

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres d'époques et de styles différents en situation de direction

Le nombre de places étant limité, les candidats retenus seront ensuite sélectionnés par un concours d'entrée. Un entretien peut être exigé par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

9 heures hebdomadaires selon un planning annuel par sessions

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Direction d'orchestre / chœur	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Histoire de la musique (1 & 2 ou spécialisée)	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Analyse formes et styles 1 & 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 1 ^{ère} année
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas
Cours collectifs divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3ème Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2ème cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

MUSIQUE DE CHAMBRE (CURSUS PRINCIPAL)

La classe de musique de chambre (discipline principale) est constituée :

- 2^{ème} cycle supérieur (Mastère)
- Artist Diploma
- Classe de Perfectionnement

Elle s'adresse à tout type de formation allant du duo à l'octuor. Elle inclut les duos de pianos, les duos piano-chanteur, les quatuors à cordes, les ensembles mixtes voix-instruments.

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- CV
- Copie des diplômes précédemment obtenus
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1^{ère} année d'études)
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres

Un entretien et une audition peuvent être exigés par la direction pour compléter l'évaluation en cas de besoin.

Durée des cours

- De 30 minutes à 1h en fonction du groupe en 2^{ème} cycle supérieur
- 1h hebdomadaire en 3^{ème} cycle supérieur
- 24h annuelles en Artist Diploma 2^{ème} année

Contenu du cursus :

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Musique de chambre	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Déchiffrage	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Obligatoire 1 an
Histoire de la musique (1 & 2 ou spécialisée)	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Analyse formes et styles 1	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

ARTIST DIPLOMA DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Conditions d'accès

L'Artist Diploma de musique de chambre est accessible aux groupes constitués. Les groupes candidats doivent déposer un dossier comprenant :

- CV individuels et de groupe
- Diplômes préalablement obtenus
- Présentation du groupe, de son activité et de ses projets
- Un certificat de langue française niveau CECRL A2 (à fournir au plus tard en fin de 1ère année d'études)

Les groupes candidats retenus devront passer une audition faisant office de concours d'entrée, avec un programme de 20 minutes maximum. Le contenu du programme est libre.

Durée des études

La durée des études est de deux ans. Pour plus de détails, se référer au chapitre « Artist Diploma » plus haut.

N.B.1 : Les membres d'une même formation doivent effectuer ensemble les formalités d'inscription. Ils s'engagent à poursuivre leur travail ensemble jusqu'au passage de l'épreuve de fin de cycle et à répondre favorablement à toute sollicitation de concert de la part de l'école pendant toute la durée de l'année scolaire.

N.B.2 : En cas de désistement en cours d'année de l'un des membres du groupe pour une raison reconnue importante (notamment pour raison médicale attestée par certificat), le groupe pourra exceptionnellement être autorisé à reporter les cours manquants et l'épreuve de l'examen de fin de cycle à l'année scolaire suivante.

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'accès

La classe de Perfectionnement (3ème Cycle Supérieur) est accessible :

- Aux étudiants ayant terminé le 2ème cycle supérieur de l'ENMP
- Pour les nouveaux étudiants : sur audition d'entrée et présentation du curriculum vitae

Durée et diplôme

La durée des études est d'un an et conduit à l'attribution d'un **Certificat de Perfectionnement** délivré sur avis favorable du directeur des études, fondé sur l'assiduité et la qualité du travail attestés par le contrôle continu du professeur.

Contenu pédagogique

La classe de perfectionnement donne accès à différents ateliers dont le contenu est communiqué en début d'année.

JAZZ

Une classe de **2ème cycle supérieur (Mastère)** et une classe de **Perfectionnement** de jazz sont accessibles aux étudiants pianistes, saxophonistes, guitaristes, bassistes et chanteurs.

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- Un cv
- Copies des diplômes préalablement obtenus
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, dont un standard et une improvisation

Contenu du cursus

- 1 cours d'instrument ou chant d'une heure hebdomadaire
- 1 cours de culture et analyse auditive du jazz de 2h30
- 1 cours de pratique collective de 30 à 45 minutes selon le groupe

CLASSE DE JAZZ 2^{EME} CYCLE SUPERIEUR - MASTERE

Disciplines obligatoires	Modes d'évaluation	Conditions
Instrument / voix	Contrôle continu et examen	1 à 3 ans
Atelier jazz collectif	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Ecriture jazz 1 & 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Harmonie : langage du jazz 1 & 2	Contrôle continu	Obligatoire
Histoire du jazz 1 & 2	Contrôle continu et examen	Obligatoire
Pédagogie	Contrôle continu et notice écrite	Obligatoire en 2C1
Disciplines optionnelles	Modes d'évaluation	Conditions
Atelier : Leadership du Soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	Contrôle continu	Pour tous
Ateliers divers	Contrôle continu	Auditeurs acceptés selon les cas

PERFECTIONNEMENT

Conditions d'admission

L'admission se fait sur dossier comprenant :

- Un curriculum vitae
- Copies des diplômes préalablement obtenus
- Un enregistrement vidéo de trois extraits d'œuvres, dont un standard et une improvisation

Contenu du cursus

- 1 cours d'instrument ou chant d'une heure hebdomadaire
- 1 cours de culture et analyse auditive du jazz de 2h30
- 1 cours de pratique collective de 30 à 45 minutes selon le groupe

UNITES D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES

U.E. Formation musicale

Obligation

L'unité d'enseignement « Formation musicale » est obligatoire pour tout étudiant inscrit pour la première fois à l'école en 1er cycle supérieur. Les cours de solfège doivent être suivis jusqu'à la validation du certificat de solfège, y compris en cas de passage en 2e cycle supérieur.

Les étudiants accueillis directement en 2e cycle supérieur sont évalués dans le cadre de la classe de déchiffrage. En cas de niveau insuffisant, ils sont tenus de suivre le cours de solfège pendant toute la durée du 2e cycle et de valider l'unité d'enseignement « Formation musicale ».

Discipline

La discipline à étudier pour la validation de l'U.E. Formation musicale est :

- Le solfège

LE SOLFÈGE

Organisation

La classe de solfège comprend les niveaux suivants :

- Rattrapage 1
- Rattrapage 2
- Solfège 1re année
- Solfège 2e année (Certificat — chanteurs)
- Solfège 3e année (Certificat — instrumentistes)

Les nouveaux étudiants sont classés au niveau approprié par les professeurs de solfège. La classe de rattrapage est réservée aux étudiants instrumentistes ou chanteurs nécessitant une remise à niveau des notions élémentaires de solfège et du vocabulaire musical en français.

Sauf équivalence accordée, le suivi du solfège est obligatoire jusqu'à l'obtention du Certificat (fin de la 3e année). À défaut, aucun diplôme ne pourra être délivré.

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

Durée des cours

2h hebdomadaires

LE SOLFÈGE : POUR LES CHANTEURS

Les étudiants chanteurs sont également concernés par le cours de solfège. Le niveau exigé pour la validation du certificat correspond au niveau de fin de 2e année.

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

Remarque : Les étudiants n'ayant pas validé le certificat de solfège pendant la durée de leur 1er cycle doivent poursuivre les études de solfège en 2e cycle. À défaut, ils ne pourront pas obtenir leur diplôme.

U.E. Recherche et Théorie

L'Unité d'Enseignement « recherche et théorie » fait partie des unités d'enseignement complémentaires obligatoires. Elle concerne tous les étudiants de 1er et de 2ème cycle supérieur.

Différentes disciplines complémentaires peuvent permettre la validation de cette U.E. en fonction des cycles et de la discipline principale.

ANALYSE

Les classes d'analyse se divisent de la façon suivante :

- Analyse harmonique
- Analyse formes et styles 1ère année : la musique tonale
- Analyse formes et styles 2ème année : étude spécifique de styles et de compositeurs

Évaluation

Contrôle continu et examens.

Durée des cours

2h30 hebdomadaires

ATELIER DE MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (M.A.O.)

L'atelier comprend trois séances réparties sur l'année scolaire. Il s'adresse aux étudiants inscrits aux classes de composition, d'orchestration et d'écriture, et est obligatoire pour les étudiants des classes de musique de film. Les cours se déroulent à distance.

Évaluation

Contrôle continu.

INFORMATIQUE MUSICALE A DESTINATION DES COMPOSITEURS

L'atelier de composition comporte plusieurs séances réparties sur l'année scolaire. Il est destiné aux étudiants inscrits en classes de composition et est obligatoire chaque année pour ces étudiants.

Évaluation

Contrôle continu.

ATELIER D'ORCHESTRATION APPLIQUEE A LA COMPOSITION

L'atelier d'orchestration comporte plusieurs séances réparties sur l'année scolaire. Il est destiné aux étudiants inscrits en classes de composition et composition de musique de film et est obligatoire chaque année pour ces étudiants.

Évaluation

Contrôle continu.

U.E. Pratique artistique collective

L'unité d'enseignement « Pratique artistique collective » fait partie des unités d'enseignement complémentaires obligatoires. Elle concerne tous les étudiants des 1er et 2e cycles supérieurs.

Différentes disciplines complémentaires, selon le cycle et la discipline principale, peuvent permettre la validation de cette unité d'enseignement.

Les disciplines complémentaires permettant la validation de cette U.E. sont :

- La musique de chambre complémentaire
- L'accompagnement au piano
- L'orchestre de chambre
- Le théâtre
- La troupe lyrique
- Les ensembles vocaux

MUSIQUE DE CHAMBRE (DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE)

La classe de musique de chambre fait partie de l'unité d'enseignement complémentaire obligatoire « Pratique collective » en 1er et 2e cycles. L'évaluation repose sur l'assiduité, la qualité du travail pendant l'année et les résultats aux examens de fin d'année.

Les étudiants doivent valider successivement le certificat de musique de chambre du 1er cycle supérieur (Bachelor) puis le certificat du 2e cycle supérieur (Mastère). Une fois le certificat validé dans un cycle, l'accès aux cours pour ce cycle n'est plus accordé, sauf paiement des frais de scolarité correspondants.

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

INITIATION A L'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO (DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE)

L'atelier d'initiation à l'accompagnement au piano est une discipline de l'unité d'enseignement complémentaire du 3e cycle (Artist Diploma) pour les étudiants en classe de piano. L'évaluation repose sur l'assiduité, la qualité du travail pendant l'année et les notes obtenues lors des contrôles organisés au sein de la classe. L'atelier est obligatoire en 1re année et optionnel en 2e année, sous réserve de places disponibles. L'atelier se déroule sur 11 séances entre janvier et avril.

Contenu de la discipline

- Techniques de déchiffrage en situation d'accompagnement
- Notions de transposition et de réduction pour chœurs ou ensembles instrumentaux
- Mise en situation lors de concerts étudiants (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école) et accompagnements ponctuels de cours au sein de l'établissement

Conditions d'accès

Être inscrit en Artist Diploma de piano, 1re année.

Évaluation

Contrôle continu et mise en situation.

ATELIER PRATIQUE D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

L'atelier de 2 heures hebdomadaires s'adresse aux étudiants pianistes inscrits au Diplôme de 2e cycle supérieur d'accompagnement. Il est également accessible aux étudiants pianistes inscrits en 2e cycle supérieur disposant d'un niveau de déchiffrage suffisant. Par ailleurs, cet atelier fait partie des disciplines obligatoires du master M.I.P. pour les pianistes.

Évaluation

Contrôle continu.

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE

La classe d'orchestre de chambre fait partie de l'unité d'enseignement complémentaire obligatoire « Pratique collective » en 1er, 2e et 3e cycles. Elle est ouverte aux étudiants des classes de violon, alto, violoncelle et contrebasse, et, dans la limite des capacités, à certains instruments à vent.

Les étudiants sélectionnés doivent participer obligatoirement aux sessions d'orchestre selon les besoins en effectifs. En cas d'indisponibilité, la participation peut être reportée sur présentation d'un justificatif adressé au bureau des études. Des dispenses peuvent être accordées, sous justificatif (participation à un orchestre extérieur, expérience certifiée, etc.).

Conditions d'accès

La participation à l'audition de sélection est obligatoire pour les étudiants des 2e et 3e cycles supérieurs. Les étudiants seront répartis par session selon les besoins en effectifs.

Évaluation

La participation à l'orchestre est obligatoire pour les étudiants sélectionnés. L'évaluation s'inscrit dans le cadre du contrôle continu de la « Pratique collective ». La validation de cette unité d'enseignement est nécessaire à l'obtention des diplômes.

THEATRE

La classe de théâtre est obligatoire pour les étudiants en chant des 1er et 2e cycles supérieurs. Elle est également accessible, dans la limite des places disponibles, aux étudiants d'autres disciplines, inscrits en 1er et 2e cycles supérieurs. L'évaluation repose sur l'assiduité, la qualité du travail pendant l'année et les notes obtenues lors des contrôles organisés au sein de la classe.

Évaluation

Contrôle continu.

TROUPE LYRIQUE

La Troupe Lyrique de l'ENMP est un ensemble de formation professionnalisante en art lyrique alliant vocation pédagogique et exigence artistique : laboratoire de création, d'interprétation et tremplin vers l'insertion professionnelle. Son cursus, fondé sur un engagement minimal de deux ans (extensible à trois), repose sur une charte d'engagement et une organisation modulaire mêlant travail musical, scénique et répétitions de production. La troupe garantit des productions annuelles — ateliers et mises en espace la 1^{re} année ; représentations publiques (salle Cortot, festival Musica Nigella, etc.) la 2^e année pour les candidats les mieux évalués — et développe des partenariats avec festivals, salles, conservatoires et mécènes.

Le répertoire couvre opéra de chambre, récitals thématiques, créations contemporaines et répertoires baroque/classique, avec des mises en espace innovantes.

Le recrutement est ouvert aux étudiants de l'ENMP (tous cycles) et aux candidats extérieurs ; la sélection combine dossier, audition et entretien, et privilégie l'aptitude vocale, scénique, l'engagement et le potentiel de progression. La troupe vise l'excellence artistique, l'esprit de troupe, la rigueur et la diversité des profils.

Durée du programme

2 ans

Évaluation

Contrôle continu et production en fin de deuxième année.

ENSEMBLES VOCAUX

La classe d'ensembles vocaux s'adresse aux étudiants en chant du 2^e cycle et est accessible, dans la limite des places disponibles, aux étudiants de 3^e année du 1^{er} cycle. L'objet de cette classe est le travail d'ensembles (duos, trios, quatuors) extraits du répertoire d'opéra, d'oratorio et de musique de chambre.

Évaluation

Contrôle continu et audition annuelle.

ATELIER D'ETUDE DE ROLES

Cet atelier fait partie des disciplines complémentaires optionnelles pour les étudiants de l'École inscrits en préparation à l'Artist Diploma de chant et en Perfectionnement. Dans la limite des places disponibles, les étudiants préparant le 2^e cycle supérieur de chant peuvent également être admis.

Une sélection a lieu en début d'année sur audition d'un extrait d'opéra communiqué quelques semaines avant la date de l'épreuve. Le nombre de places est limité. Une attestation de fin de cursus peut être délivrée, sur avis favorable du professeur, aux étudiants ayant suivi la totalité des périodes de travail de la classe, en fonction de la qualité du travail et de l'assiduité.

Évaluation

Contrôle continu.

LEADERSHIP DU SOLISTE ET DU CONCERTISTE / INITIATION AUX TECHNIQUES DE DIRECTION

Postures et techniques de direction pour solistes et concertistes

Cet atelier propose une première approche des éléments essentiels pour diriger un ensemble instrumental ou vocal : gestique, pédagogie, analyse, harmonie, orchestration, communication interpersonnelle, organisation, etc. Il s'adresse prioritairement aux étudiants préparant l'Artist Diploma et le Perfectionnement, ainsi qu'aux étudiants inscrits en classe de direction de chant. Il est optionnel pour les étudiants du 2e cycle supérieur. L'atelier s'inscrit également dans l'unité d'enseignement de pratique collective pour les classes de composition et de composition musique de film. Il fait par ailleurs partie des disciplines obligatoires du master M.I.P. en M1.

Évaluation

Contrôle continu.

U.E. Culture musicale

L'Unité d'Enseignement « culture musicale » fait partie des unités d'enseignement complémentaires obligatoires. Elle concerne tous les étudiants de 1er et de 2e cycle supérieur.

Différentes disciplines complémentaires peuvent permettre la validation de cette U.E. en fonction des cycles et de la discipline principale.

Les disciplines complémentaires permettant la validation de cette U.E. sont :

- Histoire de la musique, 1re période (en alternance avec la 2e période)
- Histoire de la musique, 2e période (en alternance avec la 1re période)
- Histoire de la musique spécialisée

Durée des cours : 2h hebdomadaires annuelles (périodes 1 ou 2), 2h hebdomadaires sur 16 semaines (histoire spécialisée)

ATELIER DE PEDAGOGIE

L'atelier de pédagogie est constitué de six séances abordant différents thèmes liés à l'enseignement de la musique.

Cet atelier est obligatoire pour tous les étudiants en 2e cycle supérieur.

Évaluation

Sur dossier écrit à préparer pendant l'année.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Le cours d'histoire de la musique comporte deux périodes. Chaque période correspond à une année scolaire, en alternance.

Le cours d'histoire et répertoire de la musique a pour objectif d'apporter aux étudiants les éléments essentiels d'une connaissance chronologique des principaux courants ainsi que de la vie et des œuvres des principaux compositeurs en eux-mêmes et dans leurs relations avec les événements historiques sociaux, politiques et culturels. Il permet également l'enrichissement et la découverte auditive des œuvres majeures du répertoire historique.

Période I : du Chant Grégorien à la fin du XVIIIe siècle

Période II : du début du XIXe siècle à la seconde école de Vienne

Pour l'année 2026-2027, la période 1 est au programme.

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel (écrit et oral).

L'épreuve orale consiste en un exposé du candidat devant le Jury. Cet exposé porte sur un sujet tiré au sort parmi une dizaine de sujets formulés par le professeur en référence au programme traité pendant l'année. Le candidat devra également pouvoir répondre aux questions posées. La notation sera déterminée en fonction de la clarté du développement des idées par le candidat, en étroite relation avec le sujet posé et l'exactitude de ses réponses.

La note finale tient compte de la note obtenue à l'oral, à l'écrit et également du résultat du contrôle continu annuel.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE SPECIALISEE

Le cours d'histoire de la musique supérieure spécialisée correspond à la 3e année d'Histoire et répertoire de la musique. Le cours comprend 16 séances de 2 heures hebdomadaires, réparties entre début novembre et fin mai.

La thématique annuelle est définie en début d'année scolaire (ex. : 2021-2022 : L'opéra Wagnérien. 2022-2023 : L'Antiquité, source d'inspiration. 2023-2024 : L'orchestre. 2024-2025 : histoire de l'interprétation).

Le cours d'histoire de la musique supérieure spécialisée a pour objectif d'approfondir des sujets spécifiques de l'histoire de la musique, et d'accompagner les recherches historiques et musicologiques des étudiants sur un sujet de leur choix.

Évaluation

Contrôle continu et restitution finale.

ATELIER D'HARMONISATION AU CLAVIER

Atelier sous formes de sessions plusieurs fois dans l'année scolaire. Accessible aux étudiants de piano en 3e cycle supérieur.

Évaluation

Contrôle continu et restitution finale.

COURS D'INITIATION A L'IMPROVISATION

Atelier sous formes de sessions plusieurs fois dans l'année scolaire. Accessible aux étudiants de toutes disciplines instrumentales et vocales en 3e cycle supérieur.

Évaluation

Contrôle continu et restitution finale.

ATELIER D'ESTHETIQUE MUSICALE

Atelier sous formes de conférences 6 fois dans l'année scolaire. Accessible aux étudiants en classe de chant, tous niveaux.

Évaluation

Contrôle continu.

U.E. Lecture de répertoire

L'Unité d'Enseignement « lecture de répertoire » fait partie des unités d'enseignement complémentaires obligatoires. Elle concerne tous les étudiants de 1er et de 2e cycle supérieur.

Différentes disciplines complémentaires peuvent permettre la validation de cette U.E. en fonction des cycles et de la discipline principale.

Les disciplines complémentaires permettant la validation de cette U.E. sont :

- Déchiffrage
- Répertoire d'orchestre
- Diction lyrique

DECHIFFRAGE

La classe de déchiffrage (également appelée lecture à vue) est une discipline de l'unité d'enseignement complémentaire « lecture de répertoire » obligatoire en 1er et 2e cycle. Cette classe fait l'objet d'une évaluation basée sur l'assiduité, la qualité du travail pendant l'année, et les notes obtenues lors d'épreuves de contrôle et d'examen.

Les étudiants inscrits en 2e cycle supérieur (Mastère) sont soumis à un examen obligatoire en fin de première année pour compléter le contrôle continu.

Les étudiants ayant validé le Certificat de déchiffrage (note minimale : 16/20) ne sont plus admis en cours l'année suivante, sauf à ce qu'ils règlent les frais de scolarité correspondants.

Les classes de déchiffrage instrumental sont obligatoires en 1er cycle à partir de la 2e année d'études (1C2), et en 2e cycle dès la 1re année, quel que soit le niveau instrumental et de solfège (sauf équivalence accordée).

Les étudiants des classes de chant sont admis en classe de déchiffrage-chanteurs après avoir validé la 1re année de solfège.

Les cours, hebdomadaires, se déroulent par groupe de 3 élèves.

Le travail porte sur l'étude de textes développant :

- Les capacités techniques de lecture à vue individuellement ou collectivement et la capacité à comprendre le caractère d'une œuvre selon les éléments définissant le style.
- Les connaissances du répertoire des différentes époques, relatif à la spécificité de l'instrument de l'élève.
- L'application des études de solfège et d'analyse harmonique.
- La connaissance des termes musicaux et indications, principalement français et italiens.
- Spécifiquement pour les chanteurs, la lecture chantée en français, en allemand et en italien.

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel. Examen en 2e cycle.

Description de l'évaluation par examen :

Les épreuves de déchiffrage consistent en premier lieu en la lecture à première vue d'un texte choisi au hasard parmi 2 ou 3 textes possibles, après une brève préparation dans la salle d'examen. Le candidat peut également être interrogé

sur les données harmoniques et stylistiques des textes d'examen, sur le vocabulaire propre aux indications musicales ainsi que sur les différentes cadences harmoniques figurant au programme.

Les critères d'évaluation sont relatifs à la compréhension globale des morceaux, à la continuité de la lecture à la vitesse requise, au degré de précision apportée à l'exécution compte tenu de l'absence de préparation longue, à l'expression musicale adéquate, à la justesse des réponses aux questions.

Pour valider la 1^{re} année de 2^e cycle, les étudiants doivent obtenir au minimum une mention Assez Bien (12/20) à l'examen. Pour obtenir le certificat de déchiffrage et être dispensés de cours par la suite, les étudiants doivent obtenir au minimum une mention Très Bien (16/20) à l'examen.

N.B. : il n'y a pas de mise en loge pour la préparation des textes.

REPERTOIRE D'ORCHESTRE CORDES

La classe spécialisée Répertoire d'Orchestre Cordes est accessible aux étudiants inscrits en 3^e cycle supérieur de violon, alto, violoncelle, contrebasse. Dans la limite des places disponibles, les étudiants inscrits en 2^e cycle supérieur ayant validé le certificat de déchiffrage peuvent également suivre cette classe.

L'objectif de cette classe est de préparer les étudiants aux techniques spécifiques du jeu en orchestre, aux différents répertoires et « traits d'orchestre » dans l'optique des concours de recrutement en orchestre.

Le travail porte sur l'étude de textes extraits d'œuvres orchestrales, développant :

- Les capacités techniques de lecture à vue individuellement ou collectivement et la capacité à comprendre le caractère d'une œuvre selon les éléments définissant le style.
- Les connaissances du répertoire des différentes époques, relatif à la spécificité de l'instrument de l'élève.
- L'application des études de solfège et d'analyse harmonique.
- La connaissance des termes musicaux et indications.
- L'étude de traits d'orchestre du répertoire spécifique à l'instrument.

Points abordés :

- La couleur sonore par rapport au style
- L'expression (démanchés)
- Les changements de position (quand)
- La clarté (rapidité - cordes aiguës - positions basses)
- Le bariolage (changements de cordes)
- Le rythme (régularité des changements de corde)
- L'aboutissement des phrases (traits)
- Connaissance des positions (2 octaves sans bouger)

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

Les épreuves de répertoire d'orchestre consistent en premier lieu en l'exécution d'un texte donné 2 à 3 semaines avant l'épreuve et qui devra être préparé selon les principes nécessaires au jeu en orchestre, ainsi que l'exécution de traits d'orchestre travaillés pendant l'année, choisis par le jury au moment de l'épreuve dans la liste proposée par l'étudiant.

Les critères d'évaluation sont relatifs à la compréhension globale des morceaux, à la continuité de la lecture à la vitesse requise, au degré de précision apportée à l'exécution, à l'expression musicale adéquate et à la maîtrise des traits d'orchestre.

DICTION LYRIQUE

Les cours de diction lyrique sont proposés dans 3 langues différentes : français, italien, allemand.

Contenu des cours : étude sur des répertoires de l'Opéra, de la Mélodie ou du Lied, étude sur les textes poétiques, accès à l'autonomie dans le travail de lecture et de compréhension, travail linguistique sur textes parlés et chantés, selon le répertoire vocal.

Le cursus est d'une année : il comporte 11 cours collectifs de 2h (2 groupes pour le français et l'italien, 3 groupes pour l'allemand). Le cours de diction française est obligatoire en 1re année d'Artist Diploma, sauf dispense sur test.

Évaluation

Contrôle continu et/ou examen.

ATELIER DECLAMATION ET STRUCTURE POETIQUE

Cet atelier s'adresse aux étudiants de 1er et 2e cycle. Il est composé de 6 séances de 3h :

- 3 ateliers techniques, travail oral, pose de voix parlée en français, particularités (1er et 2e cycles, diction française effectuée)
- 3 ateliers historiques de la poésie française et évolution de la déclamation, différence entre déclamation lyrique et déclamation dramatique (2e cycle)

Les 3 ateliers historiques abordent les sujets suivants :

1. Déclamation parlée
2. Mélodrame avec déclamation (avec pianiste)
3. Déclamation chantée, mélodie et opéra (avec pianiste)

ATELIER D'INITIATION AU PICCOLO

Ce cours complémentaire d'initiation ou de perfectionnement s'adresse aux étudiants inscrits en préparation à l'Artist Diploma de flûte. Les cours ont lieu de janvier à fin mars (30 minutes hebdomadaires individuelles dans le cadre d'un cours collectif). Pendant la durée des études en préparation de l'Artist Diploma, cet atelier est obligatoire la première année et facultatif pendant une seconde année :

- Session de 1re année : initiation
- Session de 2e année : approfondissement et préparation professionnelle

Une attestation de suivi pourra être délivrée, sur assiduité et selon la qualité du travail de l'étudiant, à l'issue de la totalité des cours de chaque session. L'assiduité est exigée.

Évaluation

Contrôle continu.

ATELIER D'INITIATION A LA CLARINETTE BASSE

Ce cours complémentaire d'initiation s'adresse aux étudiants inscrits en préparation a l'Artist Diploma de clarinette. Les cours ont lieu de janvier a fin mars (30 minutes hebdomadaires individuelles dans le cadre d'un cours collectif). Pendant la durée des études en préparation de l'Artist Diploma, cet atelier est obligatoire la première année et facultatif pendant une seconde année :

- Session de 1re année : initiation
- Session de 2e année : approfondissement et préparation professionnelle

Une attestation de suivi pourra être délivrée, sur assiduité et selon la qualité du travail de l'étudiant, à l'issue de la totalité des cours de chaque session. L'assiduité est exigée.

Évaluation

Contrôle continu.

ATELIER D'INITIATION A LA PETITE CLARINETTE EN MI BEMOL

Ce cours complémentaire d'initiation s'adresse aux étudiants inscrits en préparation à l'Artist Diploma de clarinette. Les cours ont lieu de janvier à fin mars (30 minutes hebdomadaires individuelles dans le cadre d'un cours collectif). Pendant la durée des études en préparation de l'Artist Diploma, cet atelier est obligatoire la première année et facultatif pendant une seconde année :

- Session de 1re année : initiation
- Session de 2e année : approfondissement et préparation professionnelle

Une attestation de suivi pourra être délivrée, sur assiduité et selon la qualité du travail de l'étudiant, à l'issue de la totalité des cours de chaque session. L'assiduité est exigée.

Évaluation

Contrôle continu.

Disciplines et ateliers hors cursus

Les disciplines et ateliers ci-dessous ne sont pas inclus dans les cursus et font l'objet d'une tarification spéciale.

CLASSES D'ÉCRITURE (HARMONIE, CONTREPOINT, FUGUE, ORCHESTRATION)

L'admission pour ces classes se fait sur dossier (constitué d'un curriculum vitæ, d'une copie des anciens diplômes et éventuellement d'anciens travaux) et entretien d'évaluation.

Disciplines :

- La classe d'harmonie se déroule sur 1 à 3 années à l'issue desquelles est délivré le Certificat d'harmonie.
- La classe de contrepoint se déroule sur 1 à 3 années. Le Certificat est délivré en fin de 2e année.
- La classe de fugue fait suite à celle de Contrepoint et est sanctionnée par le Certificat de fugue.
- La classe d'orchestration se déroule de 1 à 3 années conduisant au Certificat supérieur d'orchestration. Les étudiants inscrits en orchestration peuvent assister, en auditeurs, à la classe de direction d'orchestre. Une classe de perfectionnement est ouverte aux étudiants ayant obtenu le Certificat Supérieur ou sur dossier.

Disciplines complémentaires accessibles pour toute classe d'écriture : solfège, analyse et histoire et répertoire de la musique (sauf équivalences accordées).

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

LA CHAIRE NUMERIQUE

L'École met en place une chaire numérique pour former les musiciens interprètes de demain, se plaçant ainsi parmi les toutes premières en Europe à intégrer les enjeux du numérique dans ses cursus.

Dans un monde où la promotion par le numérique est essentielle et nécessaire, les étudiants vont apprendre à se construire une présence en ligne et à promouvoir leurs projets.

Conçue en collaboration avec Vialma, cette formation est basée sur trois points :

1. Faire du digital une opportunité de carrière et de revenus
2. Rencontrer des acteurs majeurs de l'industrie musicale comme Spotify, Deezer, Universal Publishing, Believe...
3. Être formé sur le traitement des contrats et sur la dimension légale de votre travail.

Les cours seront agrémentés de visites d'entreprises, de tables rondes avec des grands acteurs de la musique et des spécialistes en droit des artistes.

Dans le cadre de la préparation à l'Artist Diploma, 1 conférence doit être suivie obligatoirement la 1re année des études. La chaire peut également être suivie dans son intégralité sur sélection (des frais peuvent s'appliquer).

Évaluation

Contrôle continu et examen annuel.

AUTRES ATELIERS

Chaque année, de nouveaux ateliers sont proposés gratuitement aux étudiants pour compléter leur cursus. La liste complète des ateliers est communiquée en début d'année scolaire.

Évaluation

Contrôle continu.

CONTROLES ET EVALUATIONS

Les examens

EXAMENS D'ORIENTATION ET DE PASSAGE (INSTRUMENTS ET CHANT)

Organisation et modalités des examens d'orientation et de passage

DEROULEMENT DES EXAMENS

Les examens de passage du cycle préparatoire et des classes d'enfants, ainsi que les examens d'orientation, se déroulent à huis clos.

EXAMENS D'ORIENTATION SELON LE CYCLE

La deuxième année du premier cycle supérieur et la première année du deuxième cycle supérieur donnent lieu à un examen d'orientation. Cet examen permet de valider l'année en cours et d'autoriser le passage à l'année suivante. Exceptionnellement, en fonction des résultats de l'examen et du contrôle continu, l'étudiant peut bénéficier d'une réduction de cursus : il est alors autorisé à se présenter à l'examen de fin de cycle dès l'année en cours, au lieu de l'année suivante. Les étudiants entrant en première année du premier cycle supérieur sont évalués uniquement par un examen de passage.

CONTROLE CONTINU

Le contrôle continu prend en compte la qualité du travail effectué et l'étendue du répertoire étudié pendant l'année.

ÉVALUATION DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

Une évaluation du niveau de français langue étrangère (FLE A2) est réalisée lors de l'examen d'orientation. Les résultats de cette évaluation sont déterminants dans la décision d'accorder une réduction de cursus.

ÉPREUVE POUR L'ARTIST DIPLOMA

Les étudiants inscrits en première année de préparation à l'Artist Diploma doivent passer une épreuve de contrôle comprenant une présentation orale et écrite de leur projet artistique pour le récital de deuxième année, ainsi que l'interprétation d'un extrait de ce projet. Cette épreuve donne lieu à un échange avec le jury destiné à accompagner l'étudiant dans sa démarche.

DISPENSE D'EXAMEN D'ORIENTATION

Les étudiants en fin de premier cycle supérieur (troisième ou quatrième année) et de deuxième cycle supérieur (deuxième ou troisième année) sont dispensés d'examen d'orientation.

ANNEE SUPPLEMENTAIRE EN CAS D'ECHEC

Tout étudiant n'ayant pas validé l'épreuve de fin de cycle, après avoir été autorisé à poursuivre à l'issue de l'examen d'orientation à mi-parcours, devra effectuer une année supplémentaire :

- En troisième année du premier cycle supérieur
- En deuxième année du deuxième cycle supérieur

ORGANISATION DES CONVOCATIONS

Pour l'examen d'orientation, les étudiants sont convoqués par voie d'affichage, par classe, identifiée par le nom de leur professeur. La présence du professeur est souhaitée.

Organisation et déroulement des examens de fin de cycle (hors Artist Diploma)

DEFINITION ET OBJECTIF

Les examens de fin de cycle sanctionnent l'obtention des diplômes de premier ou de deuxième cycle supérieur. Ces épreuves constituent la validation officielle des compétences acquises au terme de chaque cycle.

ACCOMPAGNEMENT MUSICAL

Dans les classes de cordes et de vents, les étudiants sont accompagnés par les pianistes accompagnateurs attirés à chacune de ces classes. Si l'accompagnateur habituel est indisponible, il peut être exceptionnellement remplacé par l'accompagnateur d'une autre classe de l'école.

MODALITES DE CONVOCATION ET PASSAGE

Les étudiants sont convoqués par cycle. Un numéro leur est attribué par le Secrétariat, ce numéro étant déterminé par tirage au sort d'une lettre alphabétique. L'ordre de passage établi de cette manière ne peut être modifié que sur décision de la direction.

SELECTION DES ŒUVRES ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Lors de l'épreuve, le président du jury sélectionne les œuvres du programme qu'il souhaite entendre. Il indique au candidat les pièces à interpréter au moment de son passage devant le jury. Le président est seul habilité à interrompre l'exécution d'un candidat afin d'écouter une autre partie du programme ou de mettre fin à la prestation, soit parce que le temps imparti est écoulé, soit en cas d'exécution jugée insuffisante.

VALIDATION DU DIPLOME

Pour obtenir le diplôme, les candidats doivent aussi avoir validé les examens des unités d'enseignement complémentaires correspondant à chaque cycle. À défaut, ils doivent présenter des équivalences reconnues par la direction des études au moment de l'inscription.

ARTIST DIPLOMA – INSTRUMENTS ET CHANT

Tous les instrumentistes et chanteurs doivent obtenir l'accord de la direction des études pour pouvoir s'inscrire en Artist Diploma. Il est important de noter que l'obtention d'une mention Bien à l'examen de deuxième cycle ne garantit pas l'accès au troisième cycle.

L'épreuve est publique et se déroule au mois de mai. Elle consiste en un récital de 45 minutes sur scène, respectant les conditions d'un concert professionnel.

Les étudiants doivent soumettre leur programme, élaboré sous la supervision de leur professeur, avant le 15 février via le site internet www.ecolenormalecortot.com.

Des dérogations peuvent être accordées par la direction concernant le choix de l'accompagnateur pour cette épreuve. Dans ce cas, aucun paiement n'est effectué par l'école à l'accompagnateur présenté par l'étudiant.

Les lauréats ayant obtenu l'Artist Diploma avec la mention « Très bien avec les félicitations du jury » s'engagent à participer au concert des lauréats. Ce concert est organisé dans les jours suivant l'ensemble des épreuves d'Artist Diploma d'instrument et de chant. La date sera communiquée au début du deuxième trimestre.

ARTIST DIPLOMA – MUSIQUE DE CHAMBRE

Ce diplôme n'est pas décerné à titre individuel. Ainsi, la préparation à l'Artist Diploma de musique de chambre est réservée aux formations déjà constituées, à partir du duo.

L'épreuve prend la forme d'un concert public, avec un programme de 45 minutes sur scène pour chaque formation.

Les épreuves se déroulent au mois de mai.

Les lauréats ayant obtenu l'Artist Diploma avec la mention « Très bien avec les félicitations du jury » doivent participer au concert des lauréats, organisé dans les jours qui suivent l'ensemble des épreuves d'Artist Diploma d'instrument et de chant. La date sera communiquée au début du deuxième trimestre.

REMISE D'ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET DIPLOMES

Les étudiants qui réussissent leurs examens peuvent obtenir, selon le cas, une attestation de réussite, un certificat ou un diplôme. Pour recevoir l'un de ces documents, il est nécessaire d'en faire la demande au moins quarante-huit heures à l'avance. Ces attestations, certificats et diplômes sont délivrés gratuitement pendant les deux années suivant la date de l'examen concerné.

Il est impératif d'avoir validé toutes les unités d'enseignement complémentaires obligatoires, par examen ou par équivalence, durant la scolarité pour pouvoir obtenir un diplôme. Aucun diplôme ne sera délivré tant que ces conditions ne seront pas réunies.

Pour les anciens étudiants ayant quitté l'École normale de musique de Paris depuis au moins deux années scolaires, des frais administratifs sont appliqués pour l'établissement d'attestations, de certificats ou de diplômes. Ces frais s'élèvent à 20 euros pour un document et à 30 euros à partir de deux documents demandés.

Contrôle continu et examens : déroulement et conditions de participation

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des étudiants repose sur le contrôle continu, qui inclut l'assiduité, le travail en classe, le travail personnel évalué par les enseignants, la participation aux auditions et aux activités collectives, ainsi que l'étendue du répertoire

étudié. Par ailleurs, des examens de passage, d'orientation ou de fin de cycle sont organisés pour la validation des diplômes.

PROGRESSION ET VALIDATION

Le contrôle continu, les examens de passage et d'orientation permettent de valider la progression de l'étudiant au sein d'un même cycle. Lors des examens de fin de cycle, le contrôle continu est également pris en compte pour favoriser l'étudiant en cas de ballottage lors de la délibération.

Pour valider les examens de fin de cycle, les étudiants doivent obtenir la mention Bien ou Très Bien. En cas de mention inférieure, ils sont tenus de poursuivre leurs études dans le même cycle pendant une à deux années supplémentaires.

EXAMENS D'ORIENTATION ET REDUCTION DE CURSUS

La deuxième année du premier cycle supérieur et la première année du deuxième cycle supérieur font l'objet d'un examen d'orientation. Cet examen valide l'année en cours et autorise le passage à l'année suivante.

Exceptionnellement, selon les résultats obtenus à l'examen et au contrôle continu, l'étudiant peut être autorisé à se présenter à l'examen de fin de cycle dès l'année en cours, au lieu de l'année suivante, ce qui permet une réduction de cursus.

COMMUNICATION DES INFORMATIONS

Les dates d'examens, les ordres de passage, les morceaux imposés et les résultats sont communiqués uniquement par le biais des tableaux d'affichage de l'établissement. Aucun renseignement relatif aux examens n'est donné par téléphone ou par courriel ; les étudiants doivent consulter les tableaux d'affichage de l'école ou s'adresser à leur professeur.

L'affichage des morceaux imposés intervient entre cinq et sept semaines avant l'examen, ou à l'issue des examens d'orientation, en fonction des disciplines et des niveaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EXAMENS

Pour participer aux examens et contrôles, les étudiants doivent avoir été inscrits toute l'année scolaire, avoir commencé à suivre les cours au premier trimestre, et avoir été inscrits au moins durant les deux derniers trimestres dans le même cycle. Ils doivent avoir assisté aux cours avec assiduité ; tout litige à ce sujet est soumis à la direction des études.

Les étudiants doivent avoir acquitté la totalité des droits d'inscription et de scolarité de l'année scolaire, être en possession de leur carte d'étudiant en règle délivrée par l'École normale de musique de Paris, et, pour les étudiants non européens, disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

CHANGEMENT DE NIVEAU OU DE CYCLE

Aucun changement de niveau ou de cycle d'études n'est accepté après les congés de Noël. Les nouveaux élèves peuvent être auditionnés une seconde fois avant la fin du premier trimestre, à la demande de leur professeur et si leur dossier le justifie (prérequis, diplômes), afin d'envisager un changement de cycle d'études.

En dehors de cette condition, le passage au niveau ou au cycle d'études suivant dépend de la réussite aux examens et contrôles.

Après avoir effectué la durée maximale du cycle ou cursus dans lequel il est inscrit, l'étudiant n'est pas autorisé à renouveler son inscription, sauf dérogation de la direction accordée pour une seule année scolaire supplémentaire, en fonction de la qualité du travail et de l'assiduité.

PROGRAMMES ET MODALITES D'EXECUTION

Les programmes présentés par les candidats doivent être conformes aux indications du programme général des examens et contrôles de chaque discipline.

Pour les classes instrumentales, de chant et de musique de chambre, chaque candidat (hors élèves des classes d'enfants) doit enregistrer son programme complet d'examen sur le site internet de l'école

www.ecolenormalecortot.com (onglet « Espace Étudiants », page « Messagerie et programme d'examen ») à l'aide de l'identifiant et du mot de passe remis lors de son inscription. Le minutage précis des œuvres doit être indiqué. La saisie de ces programmes doit être effectuée avant une date limite communiquée à l'avance par voie d'affichage.

MEMORISATION DES PROGRAMMES

Dans tous les degrés, cycles, instruments et pour le chant, les candidats doivent exécuter les œuvres de mémoire et sans partition, sauf indication contraire de la direction.

Les candidats sont autorisés à jouer les œuvres du répertoire instrumental de musique de chambre et les œuvres d'écriture contemporaine avec partition. Toutefois, les œuvres imposées devront être jouées de mémoire et sans partition (à l'exception des instruments à vent), sauf indication contraire de la direction.

ABSENCE ET DEROULEMENT DES EXAMENS

En cas d'impossibilité de se présenter aux examens pour raisons médicales, l'étudiant doit remettre un certificat médical au secrétariat des études au plus tard le jour de l'épreuve.

Les étudiants doivent se conformer aux jours et horaires d'examens établis, indiqués par affichage dans l'école.

Pour assurer le bon déroulement des examens, les candidats doivent être présents au moment où leur tour arrive. En cas de renoncement exceptionnel, il est nécessaire d'en informer le Secrétariat au moins vingt-quatre heures à l'avance, justificatif à l'appui. Tout candidat absent au moment de son passage sera éliminé et contraint de redoubler son année, voire interdit de réinscription l'année suivante. Aucun changement d'horaire n'est accepté, sauf motif exceptionnel apprécié par la direction des études et si l'étudiant présente lui-même un remplaçant avec lequel il permute.

JURYS ET DECISIONS

Les jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel. Ils peuvent écouter tout ou partie des programmes proposés, selon la durée des œuvres, leur niveau de difficulté ou leur pertinence.

Il n'y a pas de session de rattrapage pour les examens.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'usage d'appareils d'enregistrement (audio ou vidéo) et de photographie est interdit en salle d'examen.

Le non-respect des dispositions réglementaires, notamment la contestation injustifiée des décisions des jurys, peut entraîner des mesures disciplinaires, allant du simple avertissement à l'interdiction de réinscription.

Les relevés de notes, les certificats et les diplômes

RELEVÉ DE NOTES ET DE CREDITS

Un relevé de notes et de crédits peut être délivré uniquement sur demande expresse de l'étudiant. Il est important de noter qu'aucun duplicata de ce relevé ne sera fourni par l'établissement.

ATTESTATIONS, CERTIFICATS ET DIPLOMES

Après réussite aux examens, les étudiants ont la possibilité d'obtenir, selon leur situation et sur demande formulée au minimum 48 heures à l'avance, une attestation de réussite, un certificat ou un diplôme. Ces documents sont remis gratuitement pendant les deux années qui suivent la date des examens concernés.

CONDITIONS DE DELIVRANCE DES DIPLOMES

Aucun diplôme ne pourra être délivré sans que l'ensemble des unités d'enseignement complémentaires obligatoires, associées au cursus, aient été validées par examens ou par équivalences au cours de la scolarité.

FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES ANCIENS ETUDIANTS

Les anciens étudiants ayant quitté l'École normale de musique de Paris depuis au moins deux années scolaires doivent s'acquitter de frais administratifs pour l'établissement d'attestations, de certificats ou de diplômes. Le montant s'élève à 20 euros pour un document et à 30 euros à partir de deux documents.

Annexe : tableaux récapitulatifs des crédits obtenus par U.E.

BACHELOR INSTRUMENTS / CHANT

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR - INSTRUMENTS / CHANT

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Formation musicale	Solfège	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Musique de chambre (instrument)	10
	Théâtre (chant)	
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Orchestre	1
	Diction (chant)	
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Formation musicale	Solfège	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Musique de chambre (instrument)	10
	Théâtre (chant)	
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Orchestre	1
	Diction (chant)	
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Formation musicale	Solfège	4
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Musique de chambre (instrument)	10
	Théâtre (chant)	
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Orchestre	1
	Ensemble vocaux / diction	
Total		60

MASTERE INSTRUMENTS / CHANT

2^{EME} CYCLE CUPERIEUR – INSTRUMENTS / CHANT

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective (instrument)	Musique de chambre / Orchestre / Accompagnement	10
Pratique artistique collective (chant)	Théâtre	
Culture musicale	Histoire de la musique 1 ou 2, ou Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 1	6
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Cours complémentaires et ateliers	Orchestre	3
	Ensembles vocaux	
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective (instrument)	Musique de chambre / Orchestre / Accompagnement	10
Pratique artistique collective (chant)	Théâtre	
Culture musicale	Histoire de la musique 1 ou 2, ou Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse formes et style 2 ou Harmonie au piano ou Atelier déclamation	6
Direction d'ensembles	Initiation à la direction d'ensembles	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Cours complémentaires et ateliers	Orchestre	3
	Diction (chant)	
Total		60

ARTIST DIPLOMA (INSTRUMENTS, CHANT)

3^{EME} CYCLE SUPERIEUR – INSTRUMENTS ET CHANT

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Atelier obligatoire instrument	Flûte piccolo Clarinette basse Orchestre (cordes) Accompagnement au piano	10
Atelier obligatoire chant	Diction française	
Atelier spécialisé instrument au choix	Clarinette piccolo Improvisation Harmonie au piano Leadership du soliste et du concertiste	10
Atelier spécialisé chant au choix	Diction italienne Diction allemande Etude de rôles Chant baroque Comédie musicale Troupe lyrique	
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Communication et promotion	Chaire numérique : socle commun	5
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Instrument ou chant	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Atelier obligatoire instrument	Uniquement pour les étudiants dispensés de 1^{ère} année* Flûte piccolo Clarinette basse Orchestre (cordes) Accompagnement au piano	10
Atelier obligatoire chant	Coaching théâtral personnalisé	
Atelier spécialisé instrument au choix	Flûte piccolo clarinette basse clarinette piccolo répertoire d'orchestre cordes Orchestre Improvisation Accompagnement au piano Harmonie au piano Leadership du soliste et du concertiste	10
Atelier spécialisé chant au choix	Diction française Diction italienne Diction allemande Etude de rôles Chant baroque Comédie musicale Troupe lyrique	
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Communication et promotion	Uniquement pour les étudiants dispensés de 1^{ère} année* Chaire numérique : socle commun	5
Total		60

*obligatoire en 1^{ère} année.

N.B. : Pour les cas particuliers, voir aux pages de chaque discipline.

MASTER MUSIQUE-INTERPRETATION-PATRIMOINE (UVSQ/ENMP)

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR - INSTRUMENTS

SEMESTRES 1 ET 2

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences fondamentales S1		20
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 1	3
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Direction d'ensemble (ENMP)	Initiation à la direction d'ensembles	3
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Projet artistique personnel (Saclay-ENMP)		3
UE2 - Compétences transversales S1		6
Histoire des politiques culturelles (Saclay)		3
Organologie (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S1		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE2 - Compétences fondamentales S2		19
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	3
Projet artistique personnel (SACLAY-ENMP)		3
Direction d'ensemble (ENMP)	Initiation à la direction d'ensembles	3
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Séminaire d'initiation à la recherche (Saclay)		2
UE2 - Compétences transversales S2		9
Stage		6
Droit des professions artistiques (Saclay)		3
UE2 - Compétences linguistiques S2		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

SEMESTRES 3 ET 4

Unité d'Enseignement U.E.	Discipline	Crédits
UE1 - Compétences disciplinaires S3		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		8
Production du spectacle vivant (Saclay)		8
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
UE2 - Compétences linguistiques S3		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3
UE1 - Compétences disciplinaires S4		27
Analyse musicale (ENMP)	Analyse formes et styles 2	3
Projet artistique personnel		16
Discipline principale (ENMP)	Instrument + déchiffrage	6
Pratiques artistiques collectives (ENMP)	Musique de chambre Accompagnement au piano	2
UE2 - Compétences linguistiques S4		3
Anglais ou FLE (Saclay)		3

Résultat global

Résultat (sur 60 crédits) :	60
-----------------------------	----

N.B. : Certains crédits peuvent être transférables d'une année sur l'autre, notamment pour les disciplines ne comportant qu'un nombre limité de niveaux (ex : histoire 1 et 2, analyse harmonique). Dans le cas où plusieurs disciplines sont proposées pour la même U.E., seule la note ou la mention obtenue la plus élevée sera conservée.

BACHELOR DE COMPOSITION

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – COMPOSITION

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Formation musicale	Solfège	5
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Technologie musicale	Informatique musicale	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Formation musicale	Solfège	5
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Technologie musicale	Informatique musicale	5
Théorie	Analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Formation musicale	Solfège	5
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Technologie musicale	Informatique musicale	5
Théorie	Analyse harmonique & analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

MASTERE DE COMPOSITION

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR - COMPOSITION

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire et analyse de la musique contemporaine	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Technologie musicale	Informatique musicale	5
Ecriture	Atelier d'orchestration	4
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire et analyse de la musique contemporaine	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Technologie musicale	Informatique musicale	5
Ecriture	Atelier d'orchestration	4
Total		60

BACHELOR DE COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition musique de film	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1	5
Technologie musicale	Atelier M.A.O.	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition musique de film	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 2	5
Technologie musicale	Atelier M.A.O.	5
Théorie	Analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

3^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Composition musique de film	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Technologie musicale	Atelier M.A.O.	5
Théorie	Analyse harmonique & Analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Atelier d'orchestration	5
Total		60

MASTERE DE COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – COMPOSITION MUSIQUE DE FILM

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Composition musique de film	30
Mise en situation	Production personnelle	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire et analyse de la musique contemporaine / Histoire spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Technologie musicale	M.A.O.	5
Ecriture	Atelier d'orchestration	4
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Composition	30
Mise en situation	Ensembles partenaires	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire et analyse de la musique contemporaine / Histoire spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Technologie musicale	M.A.O.	5
Ecriture	Atelier d'orchestration	4
Total		60

BACHELOR D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1	5
Langues	Diction française	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Déchiffrage	5
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 2	5
Langues	Diction italienne	5
Théorie	Analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Déchiffrage	5
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Langues	Diction française / italienne	5
Théorie	Analyse harmonique / analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Déchiffrage	5
Total		60

MASTERE D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Langues	Diction française	5
Atelier complémentaire	Atelier d'accompagnement pratique	4
Total		60

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Langues	Diction française	5
Atelier complémentaire	Atelier d'accompagnement pratique	4
Total		60

BACHELOR DE DIRECTION DE CHANT

1^{ER} CYCLE SUPERIEUR – DIRECTION DE CHANT

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Direction de chant	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1	5
Langues	Diction française	5
Théorie	Analyse harmonique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Déchiffrage	5
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Direction de chant	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 2	5
Langues	Diction italienne	5
Théorie	Déclamation et structure poétique	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	déchiffrage	5
Total		60

3^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Discipline correspondante	Crédits
Discipline principale	Direction de chant	30
Formation musicale	Solfège	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Discipline correspondante	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture	Histoire de la musique 1 & 2	5
Langues	Diction française / italienne	5
Théorie	Analyse harmonique / analyse formes et styles 1	5
UE 3 secondaire	Discipline correspondante	
Cours complémentaires et ateliers	Déclamation et structure poétique	5
Total		60

MASTERE DE DIRECTION DE CHANT

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – DIRECTION DE CHANT

60 crédits par an – 120 crédits au total

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Direction de chant	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Langues	Diction française / italienne / allemande	5
Atelier complémentaire	Harmonie au piano / Déclamation et structure poétique	4
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Langues	Diction française / italienne / allemande	5
Atelier complémentaire	Harmonie au piano / Déclamation et structure poétique	4
Total		60

MASTERE D'ORGUE

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR - ORGUE

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Orgue	30
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 1	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	4
Atelier complémentaire	Harmonie au piano	5
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Orgue	30
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste / Initiation aux techniques de direction	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	4
Atelier complémentaire	Harmonie au piano	5
Total		60

MASTERE DE DIRECTION D'ORCHESTRE/CHŒUR

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – DIRECTION D'ORCHESTRE

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Direction d'orchestre / chœur	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 1	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	5
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	4
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Liedership du soliste et du concertiste	5
Culture musicale	Histoire de la musique spécialisée	3
Théorie	Analyse Formes et styles 2	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	3
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	5
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	4
Total		60

MASTERE DE MUSIQUE DE CHAMBRE

2^{EME} CYCLE SUPERIEUR – MUSIQUE DE CHAMBRE

1^{ère} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Musique de chambre	30
Lecture de répertoire	Déchiffrage	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / direction d'ensembles	5
Culture musicale	Histoire de la musique 1	5
Théorie	Analyse harmonique	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	4
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	3
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	3
Total		60

2^{ème} année – 32 semaines

UE 1 enseignement fondamental	Disciplines correspondantes	Crédits
Discipline principale	Accompagnement	30
Projet artistique personnel	Suivi et valorisation	5
UE 2 complémentaire associé à la discipline principale	Disciplines correspondantes	
Pratique artistique collective	Leadership du soliste et du concertiste / direction d'ensembles	5
Culture musicale	Histoire de la musique 2	5
Théorie	Analyse Formes et styles 1	5
Pédagogie	Atelier de pédagogie	4
UE 3 secondaire	Disciplines correspondantes	
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	3
Atelier complémentaire	1 atelier au choix	3
Total		60

Equivalences d'études et raccourcissement de cursus

PROCEDURE D'OBTENTION DES EQUIVALENCES

Les équivalences peuvent être accordées uniquement pour le solfège, le déchiffrage et les unités d'enseignement complémentaires obligatoires (U.E.). Dans ce cas, les étudiants sont dispensés de suivre les cours dans les disciplines concernées. Pour solliciter une équivalence, il est impératif que la demande soit formulée par écrit (par courriel) dans les trois mois suivant la première inscription. Cette demande doit être accompagnée des documents attestant des études antérieures dans les disciplines concernées, tels que les relevés de notes ou les transcripts officiels.

EXAMEN DES DEMANDES ET TESTS DE NIVEAU

Après réception et étude des justificatifs, une commission composée du directeur des études et de professeurs examine les dossiers et décide des équivalences à accorder. Le directeur des études peut également demander à l'étudiant de passer un test de niveau pour le solfège, le déchiffrage ou les U.E. obligatoires visées par la demande d'équivalence, à l'exception de la musique de chambre.

RENONCIATION AUX EQUIVALENCES

Il est possible de renoncer définitivement au bénéfice d'une ou plusieurs équivalences obtenues en suivant les cours correspondants. Dans ce cas, la validation par examen de ces disciplines devient obligatoire, le cas échéant.

RACCOURCISSEMENT DE CURSUS

Selon les résultats obtenus lors des examens d'orientation, les étudiants peuvent, à titre exceptionnel, bénéficier d'un raccourcissement de cursus. Ils sont alors autorisés à se présenter aux examens de diplômes de l'année en cours, sous réserve d'obtenir une mention Très Bien à l'examen d'orientation et l'accord de leur professeur ainsi que de la direction des études. Il leur est néanmoins possible de renoncer à cette opportunité ; dans ce cas, ils doivent en informer le bureau des études dans le mois suivant l'examen d'orientation.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Conditions d'admission

PROCEDURE D'ADMISSION ET DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La procédure d'admission s'adresse principalement aux étudiants non européens qui doivent effectuer des démarches administratives pour l'obtention de leur visa. Elle concerne également les candidats français et européens nécessitant un certificat pour leurs démarches telles que la demande de logement ou de bourses.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur demande d'admission via le site internet www.ecolenormalecortot.com, rubrique CANDIDATER, ou par e-mail. Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitæ
- Un enregistrement vidéo présentant trois morceaux de compositeurs différents, pour une durée totale de 15 à 20 minutes environ ; pour les candidats aux classes d'écriture ou de composition, des travaux écrits sont requis
- Une photographie d'identité
- Les photocopies des précédents diplômes obtenus
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Les coordonnées personnelles complètes du candidat
- Un acompte d'admission de 600 € (par Visa, Mastercard ou virement)
- Une lettre de recommandation d'un professeur de l'ENMP, optionnelle

FRAIS DE DOSSIER

La demande d'admission nécessite le règlement des frais de dossier, dont les tarifs sont consultables sur le site internet. Les frais sont remboursables en cas de réponse négative à la demande d'admission. Le paiement peut s'effectuer en ligne (Visa ou Mastercard) ou auprès du bureau des inscriptions (chèque, espèces ou carte bancaire).

ATTESTATIONS ET VISA

Les étudiants étrangers admis ne recevront les attestations nécessaires à l'obtention de leur visa d'entrée en France qu'après règlement des frais de dossier. Ces frais deviennent non remboursables en cas d'acceptation du dossier.

Formalités d'inscription

Les anciens étudiants qui ont besoin d'un certificat pour accomplir des démarches administratives telles que la demande de visa, de logement ou de bourse, ont la possibilité de se préinscrire selon les modalités précisées ci-dessous.

MODES DE PREINSCRIPTION

- **En ligne** : la préinscription peut s'effectuer sur le site Internet de l'établissement, rubrique « CANDIDATER » (www.ecolenormalecortot.com). Il est alors demandé le paiement d'une avance sur les frais de scolarité d'un montant de 600 euros, réglable par carte Visa ou Mastercard.

- **Au bureau des inscriptions** : la préinscription peut également être réalisée directement au bureau des inscriptions, où l'avance sur les frais de scolarité de 600 euros pourra être réglée par chèque, espèces ou carte bancaire.

PROCEDURE D'ADMISSION

Toute nouvelle inscription est soumise à une sélection qui s'effectue sur dossier, enregistrement vidéo et entretien. Il peut par ailleurs être exigé de passer une audition afin de compléter l'évaluation. Cette procédure équivaut à un concours d'entrée.

CONDITIONS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Aucune inscription d'un étudiant étranger ne sera acceptée sans la présentation d'un visa étudiant et/ou d'un titre de séjour en cours de validité.

PERIODES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions se réalisent au bureau des inscriptions (situé au rez-de-chaussée de l'école), aux jours et horaires habituels d'ouverture. Elles ont lieu au mois de juin pour les anciens élèves et à partir du 29 août 2026 pour les nouveaux étudiants, après rendez-vous et validation du programme scolaire auprès du directeur des études.
- Les étudiants souhaitant renouveler leur inscription doivent effectuer leur préinscription au bureau des inscriptions avant le 12 juillet. Passé cette date, ils ne bénéficieront plus du tarif préférentiel et devront acquitter la nouvelle tarification.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Chaque élève doit fournir une photographie d'identité récente (deux pour les nouveaux étudiants, l'une d'elles servant à l'édition de la carte d'étudiant).
- Les élèves mineurs se présentant seuls pour l'audition d'entrée ou accomplissant les formalités d'inscription doivent remettre une autorisation parentale.

AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants étrangers venant poursuivre leurs études en France doivent s'affilier directement auprès de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de leur lieu de résidence, sans obligation de justifier d'une présence de trois mois sur le territoire.

DATES LIMITES D'INSCRIPTION PAR DISCIPLINE

- Pour les classes d'analyse et d'histoire : la date limite d'inscription est fixée au 15 novembre, sauf dérogation.
- Pour les classes de solfège et de déchiffrage : la date limite d'inscription est fixée au 15 décembre, sauf dérogation.
- Pour l'Artist Diploma : la date limite d'inscription est fixée au 15 novembre.

DEMANDE D'EQUIVALENCES

Il est rappelé que tous les nouveaux étudiants souhaitant obtenir des équivalences pour les disciplines complémentaires obligatoires doivent en faire la demande par écrit (par courriel) dans les trois mois suivant leur inscription, en fournissant les justificatifs des résultats obtenus hors de l'école (attestation de résultat, relevé de notes, transcript). À défaut, un test d'évaluation pourra être organisé à la demande du directeur des études.

Bourses d'étude

Des bourses d'étude peuvent être attribuées aux étudiants de l'école selon différents critères, permettant ainsi de soutenir financièrement les élèves méritants ou nécessitant une aide particulière pour la poursuite de leur formation.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Les conditions de ressources : l'attribution repose notamment sur la situation financière du demandeur.
- Les résultats aux examens : la réussite académique et les performances lors des épreuves sont prises en compte.
- L'implication dans la vie de l'école : la participation active aux activités collectives et à la vie institutionnelle est valorisée.

Pour être éligibles, les candidats doivent satisfaire l'ensemble de ces critères. Sur décision de la direction, une audition et/ou un entretien devant un jury composé de membres de la direction et de personnalités extérieures peut être exigé.

BOURSES D'EXCELLENCE

Des bourses d'excellence sont également accessibles. Elles sont attribuées sur concours et entretien, sans prise en compte des conditions de ressources.

MONTANT, RENOUVELLEMENT ET OBLIGATIONS

Les bourses peuvent couvrir tout ou partie des frais de scolarité annuels. Toutefois, les frais administratifs restent à la charge du bénéficiaire. Le renouvellement des bourses est possible ; il doit faire l'objet d'une demande expresse de l'étudiant et n'est jamais automatique.

Les étudiants boursiers ont l'obligation de suivre tous les cours et de participer régulièrement aux activités collectives pour lesquelles la bourse a été octroyée. Ils doivent également se présenter aux auditions, aux examens de passage, aux examens d'orientation et aux examens de fin de cycle. En cas de manquement à ces obligations, le remboursement de la bourse pourra être exigé.

CONTRIBUTION A LA VIE DE L'ECOLE

Tout étudiant ayant obtenu une bourse délivrée par l'école doit participer bénévolement à la vie de l'établissement durant l'année scolaire. Cela peut inclure des fonctions d'ouvreur lors des « Concerts de Midi et Demi » ou des « Master Classes », ainsi que toute autre tâche ou participation à des concerts à la demande de la direction.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Prise en charge

Les étudiants bénéficiant d'une prise en charge pour leur formation doivent impérativement respecter les règles administratives établies par l'école. À cet effet, ils sont tenus de procéder à leur inscription et de présenter le document attestant de leur prise en charge avant le début des cours, qui commence début octobre.

Afin de répondre aux exigences des organismes financeurs et de fournir les attestations de présence requises, l'école distribue chaque trimestre aux étudiants concernés des formulaires qu'ils doivent faire signer à chaque cours par le professeur. Si un étudiant omet de remplir cette formalité, il devra s'acquitter des frais de scolarité non couverts par l'organisme.

Conditions d'accès

Les candidats souhaitant solliciter une prise en charge dans le cadre de la « Formation Professionnelle pour adultes » (notamment via Pôle Emploi, AFDAS, Fongecif...) doivent justifier d'un niveau supérieur. L'école normale de musique n'accepte, dans ce cadre, que des étudiants ayant été admis, après audition, dans les cycles supérieurs. Cela concerne les classes d'instruments et de chant à partir du premier cycle supérieur.

Pour toute candidature à ce dispositif, une audition préalable auprès du directeur des études est obligatoire.

Évaluations

Les étudiants dont la formation est prise en charge sont évalués selon les modalités des diplômes préparés. Toutefois, l'attestation de fin de formation n'est pas conditionnée par le résultat aux épreuves des diplômes. Elle peut être délivrée sur la base de l'assiduité et du contrôle continu, sans pour autant donner droit à l'obtention d'un diplôme.

Taux d'obtention 2025-2026

Pour l'année scolaire 2025-2026, six étudiants étaient inscrits en formation professionnelle continue. Tous ont validé leur formation, soit un taux de réussite de 100 %. Le taux de satisfaction rapporté par les étudiants est également de 100 %.

GENERALITES

Congés scolaires

ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE

L'année scolaire débute le lundi 28 septembre 2026 et s'achève le samedi 26 juin 2027. Cette période exclut les jours fériés ainsi que les congés scolaires, dont les dates sont communiquées par voie d'affichage. À noter que certains examens ou auditions peuvent être programmés au début du mois de juillet ou durant les vacances de printemps, notamment l'audition probatoire de première année de *l'Artist Diploma*.

ORGANISATION DES COURS

Pour chaque discipline, les cours sont dispensés une fois par semaine, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Direction. Cette organisation ne concerne pas les formules telles que les « stages de perfectionnement », la préparation à *l'Artist Diploma*, les classes de *perfectionnement*, les classes de scène, de diction, d'étude de rôles, ainsi que les ateliers et les répétitions d'ensembles, qui peuvent suivre un autre rythme.

Situation d'handicap – PMR

Nous vous invitons à nous contacter afin d'évaluer ensemble la faisabilité en cas de situation de handicap.

Règlement intérieur

SCOLARITÉ

L'école accueille les étudiants dans toutes les disciplines enseignées, sans condition d'âge. L'admission se fait sur concours ou audition d'entrée, selon le nombre de places disponibles.

Il est possible que certaines auditions et certains examens soient programmés au début du mois de juillet.

Des activités pédagogiques peuvent également avoir lieu pendant les congés scolaires.

Les dates des concours pour *l'Artist Diploma* sont communiquées à la fin du mois de novembre. Les dates des autres concours et examens sont annoncées au cours du deuxième trimestre.

La présence régulière aux cours est obligatoire pour les étudiants. En cas de manque d'assiduité, l'accès aux examens peut être refusé. Les étudiants doivent signaler toute absence à leurs professeurs ainsi qu'au secrétariat et en fournir une justification. Les absences non justifiées, selon l'appréciation de la direction, peuvent entraîner une exclusion sans remboursement des frais de scolarité.

Le travail des étudiants peut être évalué à tout moment de l'année scolaire, par audition, à l'initiative de la direction.

Si l'étudiant rencontre des difficultés importantes dans son travail ou affiche des résultats insuffisants, ou encore pour des raisons disciplinaires, la direction peut refuser le renouvellement de son inscription.

Concernant la durée des cours, les étudiants inscrits en classes instrumentales et de chant des cycles supérieurs doivent participer à la classe au minimum deux heures par semaine. Ces deux heures englobent les cours individuels et le temps d'écoute en classe.

Le cours individuel compris dans ces deux heures est de :

ADMINISTRATION

Règlement administratif et obligations des étudiants

CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

- Tout étudiant de nationalité non-européenne doit impérativement disposer d'un visa et d'un titre de séjour en règle selon la législation française pour être autorisé à suivre les cours et à se présenter aux examens. Si la date de validité du titre de séjour expire durant l'année, il appartient à l'étudiant d'effectuer la régularisation dans les délais, sous peine d'exclusion de l'établissement.
- L'école normale de musique de Paris fonctionne du 1^{er} octobre au 30 juin, de 8h30 à 20h30, du lundi au samedi, à l'exception des jours fériés et des périodes de congés scolaires indiquées par voie d'affichage.
- **Les étudiants s'engagent pour l'année scolaire complète** (du 1^{er} octobre au 30 juin) sauf exceptions signalées.
- **Les 600 euros demandés au moment de la réinscription correspondent à des frais de dossier et ne sont pas remboursables. Un report de ces frais peut être envisagé sur l'année suivante, sous réserve d'acceptation de la secrétaire générale de l'ENMP.**
- **Toute année commencée est due en totalité.**
- La direction peut accorder une dispense exceptionnelle pour les cas suivants :

Toute demande s'inscrivant dans ces trois cas de figure devra s'accompagner de documents officiels la justifiant.

- Aucune demande ne pourra être acceptée après la fin du second trimestre. Ne seront remboursés que les trimestres non commencés.
- Dans le cadre de la préparation à l'*Artist Diploma* de musique de chambre, en cas de défection pour raison grave attestée par certificat médical de l'un des membres du groupe, la somme versée pour la scolarité pourra être reportée pour l'inscription du groupe l'année scolaire suivante. Si l'un des partenaires ne se réinscrit pas, le nouveau groupe éventuellement constitué doit repasser un concours d'entrée selon la procédure normale. Dans ce cas, seul le membre dont la scolarité a été entravée pour la raison citée bénéficie du report du coût de la scolarité.
- **En cas d'interruption des études dans le courant de l'année, le ou les professeurs, ainsi que l'administration, doivent être prévenus par écrit et la carte d'étudiant restituée.**
- Dans tous les cas, le droit d'inscription reste acquis à l'école.
- Tout changement d'adresse doit être signalé à l'administration.
- La carte d'étudiant est obligatoire.
- Tout document officiel, attestation ou certificat doit être demandé au secrétariat **48 heures à l'avance au minimum.**
- **L'accès aux cours et aux salles de classe est interdit à toute personne étrangère à l'école et non autorisée par l'administration.**

- L'école ne peut être tenue pour responsable des pertes ou vols qui pourraient se produire à l'intérieur de l'établissement. Il est recommandé aux étudiants d'assurer leur propre instrument, l'assurance de l'école normale de musique de Paris ne couvrant pas les instruments des étudiants.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET COMMUNICATIONS ADMINISTRATIVES

- **Les communications de l'administration de l'école s'effectuent par voie d'affichage et par courriel. Consultez régulièrement les tableaux d'affichage situés dans l'école ainsi que vos boîtes mail.**
- **La direction de l'école se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'école en cours d'année (consulter les tableaux d'affichage).**

Sécurité

PROCEDURES D'EVACUATION EN CAS DE DANGER

Lorsque le signal d'alarme retentit pour signaler un danger, il est impératif que tous les étudiants et professeurs quittent immédiatement les salles de classe. Avant de sortir, il convient de veiller à fermer soigneusement les fenêtres et les portes afin de garantir la sécurité des lieux. L'évacuation doit s'effectuer sans délai, en empruntant les itinéraires prévus, pour rejoindre le point de rassemblement situé sur le trottoir, au niveau du 110, boulevard Malesherbes.

EXERCICES D'EVACUATION

Trois exercices d'évacuation sont organisés chaque année. Ces exercices ont pour objectif de familiariser l'ensemble des étudiants et des professeurs avec les différentes issues de secours de l'établissement. La participation à ces exercices est obligatoire pour tous, afin d'assurer leur sécurité en cas d'incident réel.

STUDIOS DE REPETITION

Les étudiants disposent de studios de travail accessibles sur réservation, du lundi au samedi, entre 9h et 20h. Pour accéder à ces studios, il est nécessaire de se connecter au site de l'école (www.ecolenormalecortot.com) en utilisant leur code élève et leur mot de passe.

Certains studios sont équipés de pianos et leur utilisation est payante. Les tarifs sont disponibles au bureau des admissions. Avant de pouvoir utiliser ces studios payants, les étudiants doivent déposer une réserve d'argent pour leur porte-monnaie virtuel auprès du secrétariat des admissions, ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Chaque étudiant peut réserver un studio pour une durée maximale de six heures par semaine. De plus, l'occupation d'un studio ne peut excéder deux heures consécutives par jour et par étudiant.

Avant d'accéder aux studios, il est impératif de présenter au gardien la confirmation de réservation reçue par mail. En cas d'empêchement, l'annulation d'une réservation de studio doit être effectuée au plus tard la veille de la date prévue.

Enfin, il est à noter que certains studios restent accessibles aux étudiants pendant les vacances d'hiver et de printemps.

Les concerts de midi et demi

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Concerts de Midi & Demi sont principalement destinés aux étudiants inscrits dans les cursus **Artist Diploma ou perfectionnement**. Toutefois, les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} année du 2^{ème} cycle supérieur peuvent participer, selon les places disponibles.

PROCEDURE DE CANDIDATURE

Les étudiants souhaitant jouer lors de ces concerts, dont la durée maximale est de 20 ou 30 minutes, doivent compléter le formulaire de candidature et le faire **signer par leur professeur**.

Un bulletin incomplet ou comportant des erreurs, comme un programme insuffisamment détaillé, un minutage imprécis ou l'absence de la signature du professeur, **ne sera pas retenu**.

PROGRAMME MUSICAL

Le programme présenté par le candidat doit être composé uniquement d'**œuvres complètes** ; les mouvements séparés de sonates ou de concertos ne sont pas acceptés.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

L'étudiant s'engage à **s'inscrire au bureau des inscriptions** dans la **semaine suivant la validation de sa date de concert** par la personne responsable de la programmation. De plus, il doit transmettre son **programme définitif un mois avant le concert**. Si ces démarches ne sont pas effectuées dans les délais impartis, **le concert sera annulé**.

CONCERTS SPECIAUX POUR DIPLOMES

Les candidats ayant obtenu l'**Artist Diploma** en instrument, chant ou musique de chambre peuvent jouer à un Concert de Midi & Demi (concert entier ou demi-concert), au plus tard deux ans après la réussite à leur examen, entre le **1er octobre et le 30 janvier**.

ORGANISATION ET PRESENTATION

Les musiciens doivent être présents au minimum **une heure avant le début du concert**. Une **tenue élégante** est exigée : les jeans, baskets et autres tenues décontractées ne sont pas acceptés, y compris pour les tourneurs de pages.

Sauf exception, les participants peuvent **répéter** à la Salle Cortot durant la plage horaire prévue.

PROCEDURE DE CANDIDATURE DETAILLEE

Pour jouer lors d'un Concert de Midi & Demi, les étudiants doivent obtenir une date en écrivant à concertsdemidietdemi@enmp.fr. Ils doivent ensuite retirer un formulaire d'inscription au bureau des inscriptions, le remplir en précisant leur programme avec le minutage exact, puis le soumettre.

ECOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS / A. CORTOT

114 bis boulevard Malesherbes, 75017 Paris

Contacts

Téléphone : +33 1 47 63 85 72

Courriel : admission@enmp.fr

Site Web : www.ecolenormalecortot.com

Informations administratives

N° national d'immatriculation U.A.I. : 075 2090 P

N° de Siret : 328 560 446 00010

Code APE : 8542 Z

Organisme de formation : 11.75.53578 – 75

Etablissement reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication et par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation